Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Canada

Évaluation de l'Entente Canada-Saskachewan sur le développement du marché du travail

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le 20 décembre 2017

Direction de l'évaluation ▸ Direction générale des politiques stratégiques et de service

SP-1172-05-18F

Évaluation de l'Entente Canada-Saskachewan sur le développement du marché du travail

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site **canada.ca/publicentre-EDSC**.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2018

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : **droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca**

PDF
N° de cat. : Em20-94/2018F-PDF
ISBN : 978-0-660-26400-4

EDSC
N° de cat. : SP-1172-05-18F

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ..... **IV**

LISTE DES GRAPHIQUES ..... **V**

SOMMAIRE ..... **VI**

RÉPONSE DE LA GESTION ..... **XIII**

1. INTRODUCTION **1**

1.1 CONTEXTE DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 1
1.2 MÉTHODOLOGIE 4
1.3 APERÇU DES ÉTUDES PRÉSENTÉES DANS CE RAPPORT 7

2 CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION **8**

2.1 JUSTIFICATION ET SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL 8
2.2 FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES 9
2.2.1 Description du programme 9
2.2.2 Exécution du programme 10
2.2.3 Profil des participants à la formation axée sur les compétences 10
2.2.4 Impacts différentiels 11
2.2.5 Analyse coûts-avantages 13
2.2.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de formation axée sur les compétences 13
2.3 FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES – APPRENTIS 15
2.3.1 Description et exécution du programme 15
2.3.2 Profil des participants à la formation axée sur les compétences – Apprentis 15
2.3.3 Résultats sur le marché du travail 16
2.3.4 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de formation axée sur les compétences – Apprentis 17
2.4 SUBVENTIONS SALARIALES CIBLÉES 19
2.4.1 Description et exécution du programme 19
2.4.2 Profil des participants au programme de subventions salariales ciblées 19
2.4.3 Impacts différentiels 19
2.4.4 Résultats de l'analyse coûts-avantages 21
2.5 AIDE AU TRAVAIL INDÉPENDANT 22
2.5.1 Description et exécution du programme 22
2.5.2 Profil des participants au programme d'aide au travail indépendant 22
2.5.3 Difficultés liées à la mesure des impacts différentiels et des résultats sur le marché du travail du programme d'aide au travail indépendant 22
2.6 DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE 24
2.6.1 Description et exécution du programme 24
2.6.2 Profil des participants au programme de développement de la main-d'œuvre 25
2.6.3 Impacts différentiels 26
2.6.4 Résultats de l'analyse coûts-avantages 29

2.6.5 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de développement de la main-d'œuvre 30

3. COMPARAISON DES PRINCIPALES CONCLUSIONS PAR TYPE DE PROGRAMME 31

4. CONCLUSIONS 35

5. RECOMMANDATIONS 37

RÉFÉRENCES 39

ABRÉVIATIONS 41

ANNEXE A – MÉTHODOLOGIE 42

ANNEXE B – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES 47

ANNEXE C – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES – APPRENTIS 51

ANNEXE D- RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS SALARIALES CIBLÉES 54

ANNEXE E – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME D'AIDE AU TRAVAIL INDÉPENDANT 57

ANNEXE F - RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE 60

ANNEXE G – LISTE DES ÉTUDES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT DE SYNTHÈSE 64

Liste des tableaux

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Saskatchewan VII
Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts des programmes IX
Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Saskatchewan 3
Tableau 2. Type de formation financée dans le cadre du programme de formation axée sur les compétences 9
Tableau 3. Nombre d'années requises pour que les avantages dépassent les coûts du programme 34
Tableau A1. Nombre d'entrevues réalisées avec des informateurs clés aux fins des études sur l'EDMT 42
Tableau B1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de formation axée sur les compétences 47
Tableau B2. Impacts différentiels du programme de formation axée sur les compétences – Prestataires actifs 48
Tableau B3. Impacts différentiels du programme de formation axée sur les compétences – Anciens prestataires 49
Tableau B4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale pour le programme de formation axée sur les compétences 50
Tableau C1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de formation axée sur les compétences – Apprentis 51
Tableau C2. Résultats sur le marché du travail des prestataires actifs qui ont commencé le programme de formation axée sur les compétences – Apprentis en 2003-2005 52
Tableau C3. Résultats sur le marché du travail des anciens prestataires qui ont commencé le programme de formation axée sur les compétences – Apprentis en 2003–2005 53
Tableau D1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de subventions salariales ciblées 54
Tableau D2. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Prestataires actifs 55
Tableau D3. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Anciens prestataires 55
Tableau D4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Subventions salariales ciblées 56
Tableau E1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant 57
Tableau E2. Résultats sur le marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant – Prestataires actifs 58
Tableau E3. Résultats sur le marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant – Anciens prestataires 59
Tableau F1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de développement de la main-d'œuvre 60
Tableau F2. Impacts différentiels du programme de développement de la main-d'œuvre 61
Tableau F3. Impacts différentiels liés au moment de la participation au programme de développement de la main-d'œuvre 62

Tableau F4. Impacts différentiels liés au moment du retour au travail pour les participants au programme de développement de la main-d'œuvre selon le moment de la participation 62
Tableau F5. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Programme de développement de la main-d'œuvre 63
Tableau G1. Aperçu des études présentées dans ce rapport 64

Liste des graphiques

Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants viii
Graphique ii. Augmentation des revenus cumulatifs des participants par rapport aux non-participants ix
Graphique 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel 4
Graphique 2. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires ayant participé à la formation axée sur les compétences par rapport aux non-participants 11
Graphique 3. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé à la formation axée sur les compétences – Apprentis (en dollars courants) 16
Graphique 4. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé à la formation axée sur les compétences – Apprentis (en dollars courants) 17
Graphique 5. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires ayant participé aux subventions salariales ciblées par rapport aux non-participants 20
Graphique 6. Augmentation des revenus des prestataires actifs ayant participé au programme de développement de la main-d'œuvre par rapport aux non-participants 27
Graphique 7. Impacts différentiels cumulatifs sur les revenus selon le moment de la participation au programme de développement de la main-d'œuvre 29
Graphique 8. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants 32
Graphique 9. Revenus cumulatifs plus élevés chez les participants par rapport aux non-participants 33
Graphique 10. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les prestataires actifs par rapport aux non-participants 33
Graphique 11. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les anciens prestataires par rapport aux non-participants 34

Sommaire

1. Introduction

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec la Saskatchewan et onze autres provinces et territoires pour réaliser le second cycle de l'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), de 2012 à 2017. Le premier cycle de l'évaluation des EDMT, qui a été réalisé entre 1998 et 2012, comprenait des évaluations formatives et des évaluations sommatives bilatérales pour chaque province et territoire. Dans le cadre du second cycle, le travail d'évaluation consistait à réaliser deux ou trois études par année sur les programmes semblables aux prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) découlant de ces ententes. Ces études ont permis de produire des preuves sur l'efficacité, l'efficience et la conception/l'exécution des PEMS pour l'ensemble du Canada et pour la Saskatchewan et les onze autres provinces et territoires qui ont choisi de participer à un processus d'évaluation conjoint avec le Canada.

En vertu des EDMT, le Canada transfère aux provinces et aux territoires 2,14 G$ en fonds d'assurance-emploi au titre de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi pour la conception et la prestation de programmes et de services visant à aider les chômeurs, plus particulièrement ceux qui sont admissibles à l'assurance-emploi, à trouver un emploi et à le conserver.

Les programmes et les services offerts par la Saskatchewan doivent correspondre aux catégories des PEMS définies en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Nous présentons ci-dessous une brève description des quatre catégories de programmes et services visés par la présente évaluation :

- Le **programme de développement des compétences (formation axée sur les compétences, y compris la formation d'apprenti)** aide les participants à acquérir des compétences liées à l'emploi en leur octroyant une aide financière afin qu'ils participent à des formations en classe.
- Le **programme de subventions salariales ciblées** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière prenant la forme d'une subvention salariale.
- Le **programme d'aide au travail indépendant** offre aux participants un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires pour les aider à lancer leur propre entreprise.
- Le **programme de services d'aide à l'emploi (développement de la main-d'œuvre)** comprend notamment le counselling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement, la communication d'information sur le marché du travail et la gestion de cas.

Quatre autres programmes et services sont offerts dans le cadre des EDMT, soit ceux des partenariats pour la création d'emplois, des partenariats du marché du travail, de la recherche et de l'innovation, et des suppléments de rémunération ciblés. Ils n'ont toutefois pas été examinés dans le cadre de cette évaluation, puisque les programmes de partenariats pour la création d'emplois et de suppléments de rémunération ciblés n'ont pas été utilisés en Saskatchewan, et

que les programmes de partenariats du marché du travail et de la recherche et l'innovation seront évalués ultérieurement.

Le tableau i présente un aperçu de la part de financement attribuée aux quatre PEMS examinées dans le cadre du second cycle d'évaluation des EDMT et le coût moyen par participant.

Tableau i. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Saskatchewan

Programmes et services	Part de financement 2014-2015	Coût moyen par participant 2002-2005
Formation axée sur les compétences, y compris la formation d'apprenti	79 %	5 410 $
Développement de la main-d'œuvre	13 %	336 $
Aide au travail indépendant	1 %	3 542 $
Subventions salariales ciblées	-	5 306 $
Total	**93 %***	–

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2002-2003 à 2014-2015.
*Remarque : En 2014-2015, les partenariats du marché du travail ont représenté environ 7 % des dépenses liées aux Prestations d'emploi et mesures de soutien. Les subventions salariales ciblées n'ont pas été offertes en Saskatchewan en 2014-2015.

Le présent rapport fournit un résumé des constatations issues de huit études portant sur les interventions réalisées dans le cadre de l'EDMT entre le Canada et la Saskatchewan et sur les participants aux différents programmes. Les résultats sont présentés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi ainsi que pour les jeunes (âgés de moins de 30 ans), les travailleurs âgés (55 ans et plus) et les travailleurs de longue date[1], dans les cas où le nombre de participants était suffisant à la réalisation d'analyses quantitatives. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi sont les personnes qui touchaient des prestations d'assurance-emploi au moment de leur participation aux PEMS. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ont reçu des prestations d'assurance-emploi jusqu'à trois ans avant le début de leur participation aux PEMS.

2. Principales constatations

2.1 Efficacité et efficience des PEMS

Les analyses d'impacts différentiels et les analyses coûts-avantages se sont penchées sur l'efficacité et l'efficience des PEMS. Dans l'ensemble, les impacts différentiels démontrent que les programmes et les services offerts dans le cadre de l'EDMT améliorent la participation au marché du travail de la plupart des participants de la Saskatchewan, y compris les jeunes et les travailleurs âgés. De plus, pour la plupart des interventions, les avantages de la participation dans

[1] Les travailleurs de longue date qui ont fait l'objet de cette évaluation sont des personnes qui ont passé de nombreuses années sur le marché du travail, mais qui n'ont pas nécessairement travaillé longtemps pour un même employeur.

une perspective sociale dépassaient le coût des investissements au fil du temps. Enfin, le fait d'offrir des services de développement de la main-d'œuvre plus tôt lors d'une période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des impacts plus importants sur les revenus, et a favorisé un retour plus rapide au travail. Cela démontre l'importance de viser une participation précoce des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme un changement en ce qui concerne la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation à la formation axée sur les compétences augmente de 5,6 points de pourcentage la probabilité d'occuper un emploi chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, par rapport aux non-participants au chômage.

Il convient de noter que les services de développement de la main-d'œuvre sont des activités relativement modestes qui ne sont pas susceptibles, à elles seules, d'avoir des effets substantiels sur la situation des participants sur le marché du travail. Autrement dit, ces services visent à soutenir le retour au travail des participants au chômage et non pas nécessairement à aider les participants à trouver un poste mieux rémunéré ou de plus longue durée que le poste qu'ils occupaient avant la participation. Toutefois, comme le démontrera le rapport, le fait d'offrir des services de développement de la main-d'œuvre plus tôt pendant la période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des impacts plus importants sur les revenus et l'emploi des participants, et a favorisé un retour plus rapide au travail.

Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants

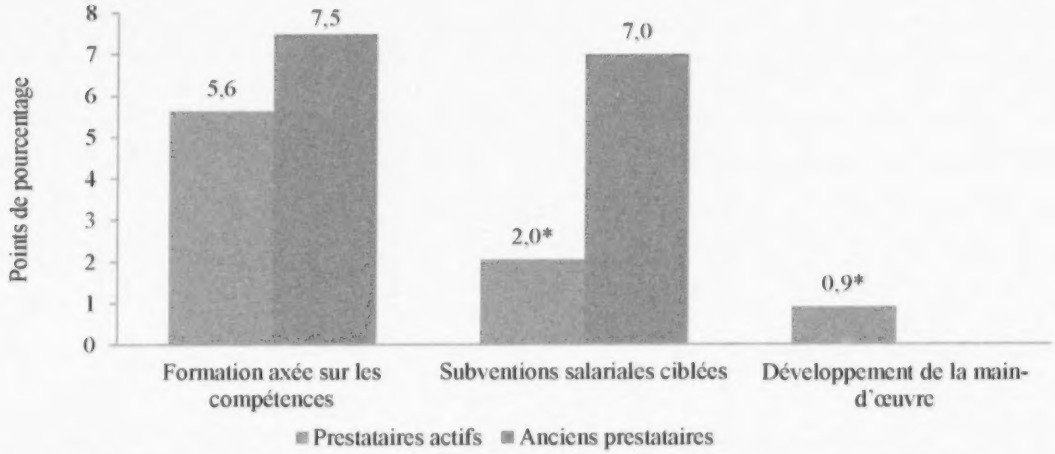

*Les estimations présentées dans le graphique i représentent une moyenne arithmétique de cinq estimations annuelles. Les prestataires actifs qui ont participé au programme de subventions salariales ciblées ont connu une augmentation différentielle de leur incidence d'emploi (4,8 points de pourcentage) au cours de la première année qui a suivi leur participation. Les participants au programme de développement de la main-d'œuvre ont connu une augmentation différentielle de leur incidence d'emploi au cours de la cinquième année suivant leur participation (1,6 point de pourcentage).

Le graphique ii présente l'augmentation cumulative des revenus d'emploi des prestataires actifs et des anciens prestataires au cours des cinq années qui ont suivi leur participation.

Graphique ii. Augmentation des revenus cumulatifs des participants par rapport aux non-participants

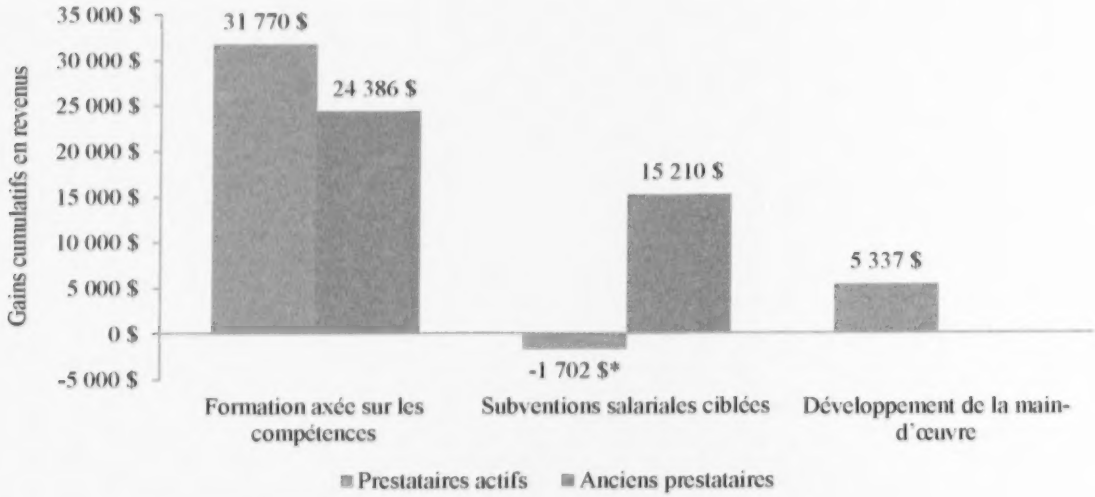

*L'estimation n'est pas statistiquement significative à un seuil de confiance de 95 %.

Le tableau ii présente le nombre d'années requises pour que les avantages des programmes sur le plan social dépassent les coûts. Les avantages ont dépassé les coûts d'investissement pendant une période allant de la deuxième année de participation au programme à la quatrième année suivant cette participation. Cette conclusion exclut les prestataires actifs qui ont pris part au programme de subventions salariales ciblées, pour qui le coût des investissements pourrait ne jamais être récupéré. Toutefois, les prestataires actifs qui ont participé au programme de subventions salariales ciblées représentaient uniquement 1,75 % du total des participants en 2002-2005.

Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts des programmes

	Formation axée sur les compétences	Subventions salariales ciblées	Développement de la main d'œuvre
Prestataires actifs	3,2	Les coûts pourraient ne jamais être récupérés	3,8
Anciens prestataires	2,4	2e année de participation au programme	

2.2 Défis relativement à la conception et à l'exécution des programmes

Les entrevues réalisées auprès des informateurs clés, c'est-à-dire les fournisseurs de services et les gestionnaires de programme ainsi que l'examen de divers documents et des questionnaires remplis par les représentants de la Saskatchewan ont permis de mettre en lumière quelques défis liés à la conception et à l'exécution des programmes.

Formation axée sur les compétences

- Les informateurs clés ont défini des obstacles à l'emploi auxquels se sont heurtés bon nombre de participants à la formation axée sur les compétences, notamment un manque d'expérience de travail ou d'occasions d'emploi, un faible niveau de scolarité, un manque de compétences ou des compétences non requises sur le marché du travail actuel, des handicaps et des problèmes de santé mentale ainsi qu'un manque de préparation à l'emploi.

- Les informateurs clés ont aussi souligné les défis suivants liés à la conception et à la prestation de la formation axée sur les compétences :
    - le manque de connaissance du programme et du processus de demande;
    - le processus laborieux et frustrant que peut constituer la présentation d'une demande de prêt étudiant pour certains participants;
    - le fait que les consultants n'ont plus accès à une personne-ressource au sein du gouvernement fédéral pouvant répondre à leurs demandes de renseignements au sujet des demandes d'assurance-emploi des participants;
    - le manque de fonds pour la garde d'enfants;
    - le coût et les difficultés liés à l'apprentissage à distance et en ligne.

Formation d'apprenti

- La littérature fait état d'un taux de non-achèvement relativement élevé parmi les apprentis canadiens (de 40 % à 50 %) [2]. De plus, la littérature révèle que, malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement[3]. Bien que les données disponibles à l'heure actuelle ne fournissent pas d'information fiable sur les taux d'achèvement et de non-achèvement des participants, les informateurs clés interrogés dans le cadre de l'évaluation ont confirmé cette tendance et ont relevé des facteurs qui pourraient amener les participants à abandonner le processus d'apprentissage. Voici une liste non exhaustive de ces facteurs :
    - des difficultés financières;
    - le manque de compétences essentielles ou de préparation aux études;
    - l'incapacité des employeurs de donner aux apprentis le temps nécessaire pour suivre une formation, ou leur refus de le faire;
    - le fait que certains apprentis se rendent compte que le métier choisi ne lui convient pas;

---

[2] Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.
[3] COE, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575–605

- des défis sur le plan social;
- des problèmes familiaux.

- Au nombre des autres difficultés mentionnées par les informateurs clés concernant la conception et la prestation de la formation d'apprenti, mentionnons les suivantes :
  - le délai de carence pour les prestations d'assurance-emploi est trop long;
  - il existe des difficultés sur le plan de la communication et de la planification entre le ministère de l'Économie et la Commission d'apprentissage;
  - les personnes ayant des troubles d'apprentissage ou ayant besoin de mesures d'adaptation pour suivre une formation ne se voient pas offrir suffisamment de soutien;
  - il n'y a pas suffisamment de fonds pour la formation axée sur les compétences essentielles;
  - il faut rendre le système de présentation des demandes entièrement électronique.

Développement de la main-d'œuvre

- Les informateurs clés ont souligné un certain nombre de défis liés à la prestation des services de développement de la main-d'œuvre, notamment :
  - le manque de connaissance du programme;
  - la difficulté à embaucher et à conserver des fournisseurs de services compétents et qualifiés;
  - la difficulté à offrir un guichet unique aux participants;
  - le fait que les participants aux prises avec de multiples obstacles à l'emploi pourraient avoir besoin de services à long terme et de divers programmes.

3. Recommandations

Les résultats de l'évaluation ont mené à la formulation de quatre recommandations :

- L'étude sur le moment de la participation aux services de développement de la main-d'œuvre a montré que le fait de recevoir de l'aide rapidement après avoir présenté une demande de prestations d'assurance-emploi peut donner lieu à de meilleurs résultats sur le marché du travail. Les informateurs clés ont également signalé un manque de connaissance des services de développement de la main-d'œuvre.

  ➢ Recommandation 1 : Il faudrait envisager de fournir à la Saskatchewan un accès rapide aux données concernant les nouveaux prestataires de l'assurance-emploi afin qu'il soit possible de mieux cibler les participants et de mieux faire connaître le programme.

- Les informateurs clés ont indiqué que le faible niveau de scolarité, le manque de compétences ou des compétences qui ne sont pas requises sur le marché du travail actuel figurent parmi les obstacles à l'emploi les plus communs auxquels se sont heurtés les participants à la formation axée sur les compétences. Par ailleurs, en 2013-2014, 56 % des fonds du programme ont été investis dans la formation de base pour les adultes et la formation axée sur les compétences essentielles en milieu de travail.

- Recommandation 2 : Étant donné la pertinence d'offrir une formation de base pour les adultes ainsi qu'une formation axée sur les compétences essentielles et une formation en alphabétisation afin d'aider les personnes aux prises avec de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle et à s'intégrer au marché du travail, ces interventions devraient être rapportées séparément des autres programmes et services, surtout la formation professionnelle spécialisée, compte tenu de leurs objectifs uniques.

- L'évaluation n'a pas permis d'évaluer de façon concluante l'efficacité et l'efficience du programme d'aide au travail indépendant puisque les données qui ont servi à évaluer les impacts sur les revenus ne constituent peut-être pas la meilleure source d'information disponible pour rendre compte du bien-être financier des participants. De plus, les données n'indiquent pas avec certitude si l'amélioration de la situation des participants sur le marché du travail grâce au travail indépendant s'explique davantage par les idées entrepreneuriales et l'esprit d'entreprise des participants ou par l'aide fournie dans le cadre du programme d'aide au travail indépendant.
  - Recommandation 3 : Il faudrait envisager de procéder à un examen plus détaillé de la conception et de l'exécution du programme d'aide au travail indépendant et du caractère approprié des indicateurs de rendement du programme.

- Dans l'ensemble, l'évaluation de l'EDMT a permis de procéder à un examen rigoureux de l'efficacité et de l'efficience des PEMS puisque l'équipe chargée de l'évaluation avait accès à des données riches sur les prestataires d'assurance-emploi, aux données sur la participation aux PEMS et aux fichiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Toutefois, l'insuffisance de certaines données a limité la capacité d'évaluer le mode de fonctionnement des PEMS.
  - Recommandation 4 : Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux principales questions qui intéressent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux concernant les programmes et les politiques. Plus précisément, on pourrait procéder ainsi :
    - collecte de données permettant de déterminer si les participants font partie de groupes désignés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants récents;
    - collecte de données sur le type de formation financée en vertu du programme de formation axée sur les compétences et sur le type d'aide offerte dans le cadre du développement de la main-d'œuvre. EDSC, la Saskatchewan et les autres provinces et territoires devraient collaborer en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMS;
    - collecte de données détaillées sur le coût des interventions.

Réponse de la gestion

Emploi et Développement social Canada a collaboré avec la Saskatchewan ainsi qu'avec les autres provinces et territoires lors de la planification et de la mise en œuvre du second cycle d'évaluation de l'EDMT. La Saskatchewan est satisfaite du processus d'évaluation et accepte les recommandations formulées dans le rapport. La réponse de la direction, qui figure ci-dessous, contient des mesures clés visant à appliquer les recommandations.

Recommandation 1 : Il faudrait envisager de fournir à la Saskatchewan un accès rapide aux données concernant les nouveaux prestataires de l'assurance-emploi afin qu'il soit possible de mieux cibler les participants et de mieux faire connaître le programme.

Réponse : Recommandation acceptée

- Les constatations de l'évaluation indiquent que le fait de recevoir rapidement des services de développement de la main-d'œuvre améliore les résultats des participants sur le marché du travail. Le fait de fournir à la Saskatchewan un accès rapide aux données sur les nouveaux prestataires de l'assurance-emploi permettra de mieux cibler les participants et de mieux faire connaître le programme.
- La Saskatchewan collaborera avec EDSC pour mettre en œuvre le système de repérage, référence et rétroaction sur son territoire. Cela lui permettra d'identifier les demandeurs de prestations d'assurance-emploi et de communiquer avec eux rapidement après la présentation de leur demande afin de les diriger vers l'intervention ou la possibilité d'emploi appropriée.

Recommandation 2 : Étant donné la pertinence d'offrir une formation de base pour les adultes ainsi qu'une formation axée sur les compétences essentielles et une formation en alphabétisation afin d'aider les personnes aux prises avec de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle et à s'intégrer au marché du travail, ces interventions devraient être rapportées séparément des autres programmes et services, surtout la formation professionnelle spécialisée, compte tenu de leurs objectifs uniques.

Réponse : Recommandation acceptée

- Les objectifs de la formation de base pour les adultes ainsi que de la formation axée sur les compétences essentielles et de la formation en alphabétisation sont fondamentalement différents de ceux des programmes de formation professionnelle spécialisée. Ainsi, la Saskatchewan convient que ces programmes devraient être rapportés séparément.
- De plus, afin d'orienter les évaluations futures, la Saskatchewan verra à une meilleure harmonisation entre, d'une part, les programmes et les services et, d'autre part, les programmes de développement des compétences et de subventions salariales ciblées.

Recommandation 3 : Il faudrait envisager de procéder à un examen plus détaillé de la conception et de l'exécution du programme d'aide au travail indépendant et du caractère approprié des indicateurs de rendement du programme.

Réponse : Recommandation acceptée

- Il est possible de mieux harmoniser les résultats du programme avec les indicateurs de rendement. Il serait ainsi plus facile de déterminer si les résultats des participants sur le marché du travail découlent vraiment de leur participation au programme ou s'ils sont plutôt attribuables à leurs idées ou à leurs compétences entrepreneuriales.

Recommandation 4 : Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux principales questions qui intéressent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux concernant les programmes et les politiques. Plus précisément, on pourrait procéder ainsi :

- collecte de données permettant de déterminer si les participants font partie de groupes désignés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants récents;
- collecte de données sur le type de formation financée en vertu du programme de formation axée sur les compétences et sur le type d'aide offerte dans le cadre du développement de la main-d'œuvre. EDSC, la Saskatchewan et les autres provinces et territoires devraient collaborer en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMS;
- collecte de données détaillées sur le coût des interventions.

Réponse : Recommandation acceptée

- La Saskatchewan s'efforcera d'améliorer les processus de collecte de données afin de disposer de données plus cohérentes et exhaustives aux fins des évaluations.
- La Saskatchewan continuera de collaborer avec les autres provinces et territoires de même qu'avec EDSC afin d'établir un cadre de mesure du rendement plus solide pour les ententes de transfert relatives au marché du travail renouvelées.
- La Saskatchewan appuie la collecte de données sur le coût des interventions visant à déterminer le rendement sur investissement.

1. Introduction

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec la Saskatchewan et onze autres provinces et territoires pour réaliser le second cycle de l'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), de 2012 à 2017. Le premier cycle de l'évaluation des EDMT, qui a été réalisé entre 1998 et 2012, comprenait des évaluations formatives et des évaluations sommatives bilatérales pour chaque province et territoire. Dans le cadre du second cycle, le travail d'évaluation consistait à réaliser deux ou trois études par année sur les programmes semblables aux prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) découlant de ces ententes. Ces études ont permis de produire des données probantes sur l'efficacité, l'efficience et la conception/l'exécution des PEMS pour l'ensemble du Canada et pour la Saskatchewan et les onze autres provinces et territoires qui ont choisi de participer à un processus d'évaluation conjoint avec le Canada.

Le présent rapport, qui fournit un résumé des constatations issues des études réalisées pour la Saskatchewan, comprend les parties suivantes :

- une introduction présentant un aperçu des études résumées dans ce rapport, notamment leur portée et la méthodologie utilisée pour chacune ainsi que des informations contextuelles sur l'EDMT;
- une section sur les constatations, présentant une discussion sur les raisons pour lesquelles il convient d'investir dans des programmes liés au marché du travail ainsi qu'un résumé des données probantes de l'évaluation;
- une comparaison des principales constatations par type de programme;
- les conclusions;
- les recommandations émanant des constatations de l'évaluation.

1.1 Contexte des Ententes sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales établies en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi de 1996 et conclues entre le Canada et chaque province ou territoire. Dans le cadre des EDMT, le Canada transfère annuellement aux provinces et aux territoires 2,14 G$ en fonds au titre de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi pour la conception et la prestation de programmes et de services visant à aider les personnes à se préparer à travailler, à trouver un emploi et à le conserver. Plus précisément, la Saskatchewan reçoit chaque année environ 35,9 millions de dollars en financement en vertu des PEMS.

L'EDMT entre le Canada et la Saskatchewan a été signée le 6 février 1996. Dans le cadre de cette entente, la responsabilité de la conception et de l'exécution des programmes et des services a été transférée à la Saskatchewan. Les programmes et les services sont classés dans deux catégories : 1) Prestations d'emploi et 2) Mesures de soutien.

Prestations d'emploi

Les prestations d'emploi financées au titre de l'EDMT sont offertes aux personnes sans emploi qui 1) touchent des prestations d'assurance-emploi (c'est-à-dire les prestataires actifs); 2) ont terminé leur période de prestations dans les trois années précédant leur participation (c'est-à-dire les anciens prestataires); ou 3) ont présenté une demande de prestations de maternité ou de prestations parentales au cours des cinq dernières années et retournent sur le marché du travail pour la première fois (c'est-à-dire les anciens prestataires)[4]. Les prestations d'emploi comprennent ce qui suit :

- **Le programme de développement des compétences (formation axée sur les compétences, y compris la formation d'apprenti)**. Vise à aider les participants à acquérir des compétences liées à l'emploi en leur octroyant une aide financière qui leur permet de choisir une formation, de prendre les arrangements nécessaires pour la suivre et de payer les frais qui y sont associés.
- **Le programme de subventions salariales ciblées**. Vise à aider les participants à acquérir une expérience de travail en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière couvrant une partie du salaire des participants. Le programme n'est actuellement pas offert en Saskatchewan.
- **Le programme d'aide au travail indépendant**. Vise à offrir aux participants admissibles aux prestations d'assurance-emploi un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires pour les aider à lancer leur propre entreprise. Cette aide financière vise à couvrir les dépenses personnelles et d'autres types de dépenses à l'étape du démarrage de l'entreprise.
- **Le programme de partenariats pour la création d'emplois**. Vise à offrir aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui conduira à un emploi permanent. Les emplois sont proposés dans le cadre de projets qui favorisent le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale. Ce programme n'étant pas offert en Saskatchewan, il n'est pas inclus dans la présente évaluation.
- **Le programme de suppléments de rémunération ciblés**. Vise à offrir des incitatifs financiers qui encouragent les personnes sans emploi à accepter un emploi. Ce programme n'étant pas offert en Saskatchewan, il n'est pas inclus dans la présente évaluation.

Mesures de soutien

Les mesures de soutien sont offertes à toutes les personnes sans emploi, y compris à celles qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi; elles comprennent notamment ce qui suit :

- **Services d'aide à l'emploi (développement de la main-d'œuvre)**. Mentionnons notamment le counselling individuel, l'établissement de plans d'action, les techniques de recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emploi, les services de placement, la communication d'information sur le marché du travail ainsi que la gestion des cas et le suivi.

---

[4] Les anciens prestataires qui ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales n'ont pas été inclus dans l'évaluation, compte tenu de la difficulté de trouver un groupe témoin adéquat.

- **Partenariats du marché du travail**. Aide financière accordée dans le but d'aider les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs et les collectivités à améliorer leur capacité de faire face aux exigences en matière de ressources humaines et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation de la main-d'œuvre. Ces partenariats supposent notamment l'élaboration de plans et de stratégies ainsi que sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation de la main-d'œuvre. Cette mesure de soutien n'a pas été étudiée dans le cadre de la présente évaluation.
- **Recherche et innovation**. Cette mesure soutient des activités qui visent à déterminer les meilleures façons d'aider les personnes à se préparer à occuper ou à conserver un emploi et à faire pleinement partie de la population active. Des fonds sont fournis aux bénéficiaires admissibles pour leur permettre de réaliser des projets pilotes et des projets de recherche à cette fin. Cette mesure de soutien n'a pas été étudiée dans le cadre de la présente évaluation.

Le tableau 1 présente un aperçu de la part de financement accordée aux quatre programmes et services étudiés dans le cadre du second cycle d'évaluation de l'EDMT au Saskatchewan ainsi que le coût moyen par participant. Il convient de noter que le coût moyen par participant a été calculé à partir des données de 2002-2005 publiées dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. La période de 2002-2005 correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation de l'EDMT.

Tableau 1. Part de financement de l'EDMT et coût moyen par participant au Saskatchewan

Programme et service	Part de financement 2014-2015	Coût moyen par participant 2002-2005
Formation axée sur les compétences (y compris la formation d'apprenti)	79 %	5 410 $
Développement de la main-d'œuvre	13 %	336 $
Aide au travail indépendant	1 %	3 542 $
Subventions salariales ciblées	-	5 306 $
Total	**93 %***	–

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2002-2003 à 2014-2015.
*Remarque : En 2014-2015, les partenariats du marché du travail (qui ne sont pas visés par l'évaluation) ont représenté environ 7 % des dépenses liées aux Prestations d'emploi et mesures de soutien. Les subventions salariales ciblées n'ont pas été offertes en Saskatchewan en 2014-2015.

1.2 Méthodologie

Cette section présente les principaux aspects des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur l'EDMT. Une description plus détaillée de la méthodologie est présentée à l'annexe A.

Toutes les analyses quantitatives sont fondées sur les données administratives relatives à la partie I de la Loi sur l'assurance-emploi (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et à la partie II (données sur la participation aux PEMS recueillies par la Saskatchewan et transférées à EDSC) liées aux fichiers d'impôt T1 et T4 de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels et les analyses coûts-avantages visent la totalité des participants pour la période de référence sélectionnée.

Analyse des impacts différentiels

Cinq études ont évalué l'efficacité des programmes en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail (p. ex., revenus d'emploi ou d'un travail indépendant, incidence d'emploi, utilisation de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale et dépendance aux mesures de soutien du revenu) après la participation. Le but de l'analyse des impacts différentiels est d'isoler les effets de la participation d'autres facteurs tels que le cycle économique. L'analyse des impacts différentiels a donc comparé l'expérience des participants sur le marché du travail avant et après leur participation à celle des non-participants (voir l'exemple de calcul de l'impact différentiel présenté dans le graphique 1).

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a été réalisé à l'aide de 75 variables sociodémographiques et liées au marché du travail observées pendant cinq ans avant la participation au programme. On a eu recours à deux groupes témoins distincts pour mesurer les impacts chez les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi. En ce qui concerne les prestataires actifs, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin composé de prestataires actifs qui répondaient aux critères nécessaires pour être admissibles aux PEMS pendant la période de référence, mais qui n'y ont pas participé.

Graphique 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel

Les anciens prestataires peuvent être des personnes sous-employées ou des personnes qui n'arrivent pas à être de nouveau admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui ne font plus partie de la population active pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale. Sur la base des méthodes d'évaluation antérieures et des conseils d'experts, et en raison de la difficulté de former un groupe témoin adéquat pour les anciens prestataires uniquement à l'aide de données administratives, le groupe témoin pour les anciens prestataires a été constitué de personnes qui ont seulement reçu des services de développement de la main-d'œuvre pendant la période de référence. Il s'agit d'une approche prudente étant donné que le fait de bénéficier de services de développement de la main-d'œuvre peut avoir une certaine incidence sur les résultats observés sur le marché du travail. Autrement dit, l'expérience des anciens prestataires qui ont reçu des prestations d'emploi (c'est-à-dire dans le cadre des programmes de formation axée sur les compétences, de subventions salariales ciblées et d'aide au travail indépendant) a été comparée à celle d'anciens prestataires qui ont reçu des services d'emploi moins soutenus (c'est-à-dire uniquement des services de développement de la main-d'œuvre). En raison de cette différence en ce qui a trait à la mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des prestataires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens prestataires[5].

Lorsque le nombre de participants était suffisant, les impacts différentiels ont été examinés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui étaient de jeunes (âgés de moins de 30 ans), des travailleurs âgés (âgés de 55 ans et plus) et des travailleurs de longue date. Les travailleurs de longue date sont des personnes qui ont passé de nombreuses années sur le marché du travail, mais qui n'ont pas nécessairement travaillé longtemps pour un même employeur.

Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages

L'efficience du programme a été évaluée au moyen d'une analyse coûts-avantages comparant le coût de la participation au programme pour les participants et le coût d'exécution du programme pour le gouvernement aux avantages découlant du programme. De façon générale, cette analyse a permis de comprendre dans quelle mesure ce programme est avantageux (efficient) pour la société (c'est-à-dire pour les participants et pour le gouvernement). Les coûts et avantages suivants ont été pris en compte dans le calcul (voir les définitions à l'annexe A) :

- coût du programme : comprend le coût du programme et les frais administratifs payés par le gouvernement;
- coût marginal social des fonds publics : représente la perte subie par la société en raison du recouvrement de recettes supplémentaires, comme les impôts, aux fins du financement des dépenses gouvernementales;
- revenus d'emploi : correspondent aux impacts différentiels sur les revenus des participants pendant et après la participation. Le calcul tient compte des revenus auxquels les participants ont renoncé pendant leur participation (coût de renonciation). Les revenus d'emploi ont également été augmentés de 15 % afin de tenir compte de certains avantages sociaux comme

[5] Le rapport suivant présente les détails complets de la méthodologie relative au calcul de l'impact différentiel : Étude de 2013-2014 – Volet 1 : *National Level Analysis of EBSM Incremental Impacts*. Rapport sur la méthodologie. Direction de l'évaluation EDSC. 16 septembre 2013.

les régimes d'assurance maladie et d'assurance-vie payés par l'employeur ainsi que les cotisations au régime de retraite.

Forces et limites des études

L'une des principales forces des études réside dans le fait que l'ensemble des analyses quantitatives se fondent sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de rappel ou des réponses biaisées.

Les modèles de score de propension utilisés pour apparier les participants et les non-participants dans le cadre des analyses des impacts différentiels sont jugés solides, notamment parce qu'ils sont fondés sur des données correspondant aux cinq ans préalables à la participation et sur un large éventail de variables telles que les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement, le niveau de compétences lié au dernier emploi occupé ainsi que des indicateurs de participation au marché du travail. Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes alternatives d'estimation ont permis de relever le seuil de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Toutefois, avec les techniques d'appariement par score de propension, on ne peut être absolument certain que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui n'ont pas été saisis dans les données.

L'analyse coûts-avantages tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables qui sont directement attribuables aux PEMS et qui pouvaient être estimés à l'aide des données administratives disponibles. L'analyse ne tient pas compte des avantages non quantifiables tels que l'amélioration du bien-être des participants ou l'effet multiplicateur de l'augmentation des dépenses sur l'économie.

Il est important de souligner qu'il est impossible de déterminer les impacts différentiels pour les apprentis. L'estimation de ces impacts présente un défi sur le plan de la méthodologie parce que les participants au programme (apprentis) occupent déjà un emploi, et on s'attend à ce qu'ils reprennent leur emploi au terme de leur formation. Par conséquent, les impacts attendus sur le marché du travail ne peuvent être examinés au moyen d'une approche similaire à celle qui est utilisée pour d'autres PEMS qui visent à aider les participants à faire un retour au travail. De plus, les données existantes ne permettent pas de former un groupe témoin adéquat, puisque les apprentis alternent entre le travail et la formation, et qu'aucun autre groupe hypothétique potentiel ne présente une situation semblable (alternance entre le travail et la formation). Dans ce contexte, il est possible de faire une analyse des résultats sur le marché du travail pour les participants au programme, mais il est impossible de produire une estimation de l'efficacité du programme. Bien que les résultats donnent quelques indices sur l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après la participation, il est impossible d'attribuer le changement observé dans les résultats à la participation au programme. Par exemple, un changement dans les revenus annuels moyens entre la période précédant la participation et la période suivant la participation pourrait découler de la participation au programme, mais aussi d'autres facteurs tels que la maturation des jeunes, le cycle économique, un licenciement, etc.

Lorsqu'il interprète les constatations qualitatives, le lecteur doit garder à l'esprit que celles-ci sont fondées sur la perception d'un petit nombre d'informateurs clés qui participent directement à la conception ou à l'exécution du programme. Il est possible que la perception de ces derniers soit représentative de la situation observée dans leur région ou leur collectivité, sans forcément représenter la situation dans l'ensemble de la province. Vu le faible nombre d'informateurs clés interrogés dans le cadre de chaque étude (de 4 à 10 informateurs), le nombre d'informateurs qui ont souligné une constatation précise n'est pas indiqué dans le rapport. Cependant, le rapport fait état des cas de divergences claires dans les réponses fournies par les informateurs clés.

1.3 Aperçu des études présentées dans ce rapport

Les constatations présentées dans le présent rapport sont tirées de huit études distinctes portant sur les interventions réalisées dans le cadre de l'EDMT entre le Canada et la Saskatchewan et sur les participants aux différents programmes. Ces études se sont penchées sur des questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à l'exécution des programmes, et ont utilisé une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. Chaque étude s'est penchée sur des facteurs permettant d'évaluer la situation de prestataires actifs et d'anciens prestataires de l'assurance-emploi.

Le tableau G1 présenté à l'annexe G donne un aperçu de ces études (type de données probantes obtenues, méthodes utilisées, période de référence et durée de la période suivant la participation au programme sur laquelle les effets du programme ont été observés).

2 Constatations de l'évaluation

2.1 Justification et situation du marché du travail

Les programmes actifs du marché du travail sont relativement semblables pour l'ensemble des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et comprennent des formations offertes en classe et visant l'acquisition de compétences, l'expérience de travail auprès d'employeurs (souvent subventionnée) ou au sein du secteur public/non lucratif, l'aide pour le retour à l'emploi et l'aide au travail indépendant. En Saskatchewan, le ministère de l'Économie assure l'administration de divers programmes actifs du marché du travail destinés à divers groupes de personnes. Les programmes et les services offerts aux prestataires actifs et aux anciens prestataires de l'assurance-emploi sont principalement financés par l'entremise de l'EDMT.

Le rapport annuel du ministère de l'Économie de la Saskatchewan pour 2015-2016 présente les priorités stratégiques visant à répondre aux besoins du marché du travail. Ces priorités comprennent ce qui suit :

- veiller à ce que les compétences acquises par les participants correspondent aux besoins de l'économie;
- faire participer les groupes sous-représentés à la population active de la Saskatchewan;
- attirer des travailleurs qualifiés dans la province[6].

Dans l'ensemble, les impacts différentiels dont il est fait état dans l'évaluation de l'EDMT et qui sont abordés dans le présent rapport, particulièrement ceux qui sont liés à la formation axée sur les compétences, montrent que les programmes et les services offerts en Saskatchewan et financés par l'EDMT aident généralement les participants à améliorer leur expérience sur le marché du travail et contribuent à réaliser certaines des priorités du ministère de l'Économie.

[6] Gouvernement de la Saskatchewan. *Rapport annuel pour 2015-2016*. Ministère de l'Économie. 2016

2.2 Formation axée sur les compétences

2.2.1 Description du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

La formation axée sur les compétences aide les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour occuper un emploi. Le financement associé au programme permet d'offrir à des chômeurs une formation qui répond aux besoins du marché du travail local et leur permet de trouver un emploi et de demeurer sur le marché du travail.

Le soutien financier offert dans le cadre du programme couvre ce qui suit :

- les frais de scolarité et d'inscription des étudiants;
- les livres, le matériel et d'autres frais nécessaires pour suivre la formation;
- les frais de garde pour les personnes à charge ou les enfants;
- les frais de transport;
- le matériel spécial pour les personnes handicapées;
- l'allocation provinciale de formation (p. ex., allocation de subsistance).

Les participants sont tenus de contribuer à leurs études, et le montant varie en fonction des ressources à la disposition de chacun (par exemple, le revenu, les actifs et le revenu du conjoint). Les participants ont également l'obligation de demander des prêts étudiants pour financer leur formation.

La formation financée dans le cadre du programme de formation axée sur les compétences (voir le tableau 2) comprend ce qui suit :

- une formation professionnelle spécialisée (par exemple, en soins infirmiers auxiliaires, en génie en matière d'énergie de classe 4 ou comme aide aux soins spéciaux);
- des interventions liées à une formation de base pour adultes (par exemple, mises à niveau – 11e et 12e années);
- l'acquisition de compétences essentielles en milieu de travail (par exemple, informatique, compétences en rédaction et communication orale).

Tableau 2. Type de formation financée dans le cadre du programme de formation axée sur les compétences

Type de formation	Pourcentage d'interventions
Formation professionnelle spécialisée	44 %
Formation de base pour les adultes	35 %
Compétences essentielles en milieu de travail	21 %

Source : Renseignements fournis par le ministère de l'Économie

Les cours de la formation axée sur les compétences peuvent être offerts en classe, en ligne ou en milieu de travail. La formation peut être donnée dans les collèges, mais les diplômes universitaires ne sont pas financés dans le cadre du programme. La durée de la formation varie en fonction du programme de formation; cependant, les informateurs clés ont indiqué que la durée maximale de la formation est de deux ou trois ans.

2.2.2 Exécution du programme

Dans le cadre du processus de gestion de cas, les participants sont tenus d'entreprendre une recherche sur le marché du travail concernant le programme de formation et la profession qu'ils ont choisis. Les participants peuvent trouver l'information sur le marché du travail sur le site Web SaskJobs. Des entrevues exploratoires avec des employeurs potentiels sont également prévues. L'information sur le marché du travail doit démontrer qu'il existe une demande suffisante pour la profession associée au programme de formation choisi par le participant. Les consultants peuvent également discuter de la demande sur le marché du travail local et fournir au participant de l'information sur le marché du travail afin de l'aider à choisir sa formation. Il existe au sein du ministère de l'Économie une unité d'information sur le marché du travail qui détermine les professions pour lesquelles des employés sont recherchés et fournit cette information aux consultants.

Les participants à la formation axée sur les compétences font l'objet d'un suivi pendant la participation. La fréquence du suivi dépend de la durée de la formation. Les consultants communiquent avec les participants pour se renseigner au sujet de leur progression. Ils entretiennent également une relation étroite avec les établissements de formation. On communique également avec les participants 60 et 90 jours après la fin de la formation. De plus, les participants à la formation de base pour les adultes sont invités à répondre à un questionnaire de suivi trois mois après la fin de la formation.

2.2.3 Profil des participants à la formation axée sur les compétences

Comme le montre le tableau B1 à l'annexe B, les prestataires actifs ayant commencé à participer à la formation axée sur les compétences entre 2002 et 2005 étaient principalement des hommes (54 %), tandis que la cohorte de 2006-2008 comptait autant de femmes que d'hommes. De plus, la majorité des participants des deux cohortes étaient âgés de 34 ans et moins (64 % et 55 % respectivement). Les participants à la formation axée sur les compétences occupaient le plus souvent un emploi exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle au cours de l'année précédant leur participation (41 % pour la cohorte de 2002-2005 et 43 % pour la cohorte de 2006-2008).

Les anciens prestataires ayant commencé à participer à la formation axée sur les compétences au cours des périodes de 2002-2005 et de 2006-2008 étaient majoritairement des femmes (57 % et 61 % respectivement). La majorité des participants de la cohorte de 2002-2005 étaient âgés de 25 à 44 ans (63 %), tandis que la plupart des participants de la cohorte de 2006-2008 étaient âgés de 34 ans et moins (64 %). Les participants des deux cohortes exerçaient le plus souvent un emploi exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation au programme (40 % pour chaque cohorte).

2.2.4 Impacts différentiels

Prestataires actifs

Comme l'indique le tableau B2 à l'annexe B, les prestataires actifs ayant commencé à participer à la formation axée sur les compétences entre 2002 et 2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus et de leur incidence d'emploi pendant chacune des cinq années suivant leur participation. Comme le montre le graphique 2, les gains de revenus ont augmenté de façon constante au fil du temps, soit de 1 943 $ à 9 864 $ par an, au cours des cinq années suivant la participation. De même, l'augmentation de l'incidence d'emploi a varié de 4,9 à 6,8 points de pourcentage chaque année au cours de la période suivant la participation au programme. Par ailleurs, les participants ont également diminué leur recours à l'assurance-emploi (total cumulatif de 1 585 $ ou de 4,6 semaines) et leur dépendance aux mesures de soutien du revenu (diminution variant de 1,6 à 2,8 points de pourcentage) au cours de quatre des cinq années suivant la participation au programme. Les impacts sur le recours à l'aide sociale n'étaient pas statistiquement significatifs.

Graphique 2. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires ayant participé à la formation axée sur les compétences par rapport aux non-participants[7]

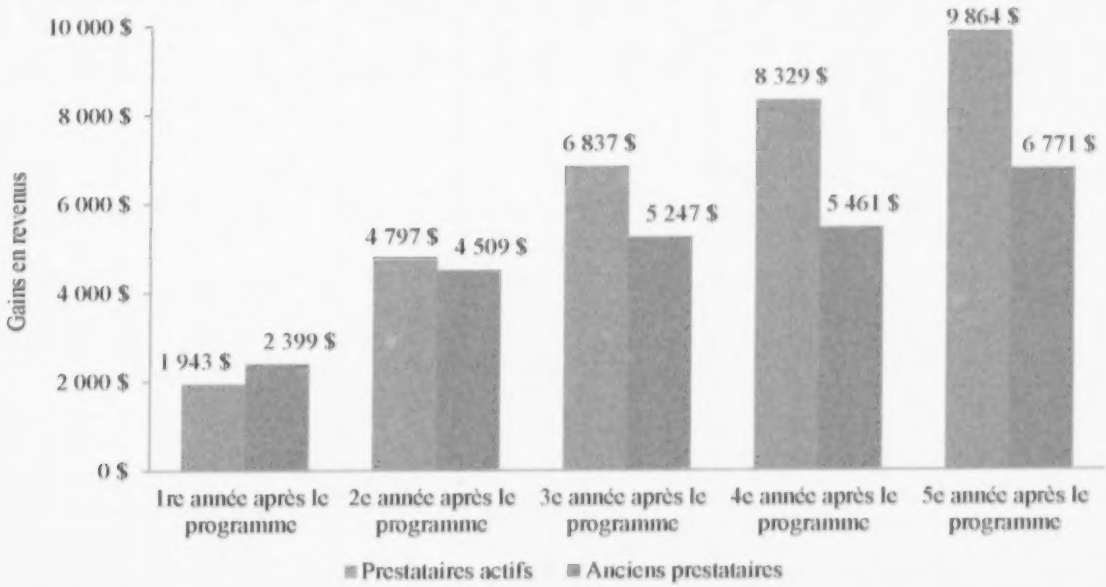

Les prestataires actifs ayant commencé à participer à la formation axée sur les compétences en 2006-2008 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus (total cumulatif de 14 517 $) et de leur incidence d'emploi (de 5,8 à 6,5 points de pourcentage) au cours des trois années suivant leur participation. Après la participation, les participants ont également diminué leur recours à l'assurance-emploi d'un total cumulatif de 541 $ ou de 1,6 semaine. De même, ils

[7] On estime les impacts différentiels sur les revenus relativement aux niveaux ayant précédé la participation ainsi qu'au groupe témoin. Ils sont estimés en dollars courants.

ont diminué leur recours à l'aide sociale d'un total cumulatif de 497 $ et leur dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement (diminution variant de 2,6 à 3,7 points de pourcentage) au cours des trois années suivant le programme.

Dans l'ensemble, les prestataires actifs ont accru leur participation au marché du travail en augmentant leur revenu et leur incidence d'emploi et en réduisant leur dépendance aux mesures de soutien du revenu de source gouvernementale (recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale).

Les résultats pour les sous-groupes de prestataires actifs sont les suivants :

- Les jeunes travailleurs (moins de 30 ans) qui ont commencé à participer à la formation axée sur les compétences pendant la période de 2002-2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus (total cumulatif de 28 306 $) et de leur incidence d'emploi (augmentation de 3,0 à 4,8 points de pourcentage) durant chacune des cinq années suivant leur participation. Après leur participation, les participants ont également diminué leur recours à l'assurance-emploi d'un total cumulatif de 1 507 $ ou de 4,1 semaines.
- Les impacts différentiels pour les travailleurs de longue date ayant participé à la formation axée sur les compétences entre 2007 et 2009 n'étaient pour la plupart pas statistiquement significatifs.

Anciens prestataires

Les anciens prestataires qui ont commencé à participer à la formation axée sur les compétences entre 2002 et 2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus d'emploi durant chacune des années qui ont suivi leur participation. Ces gains sont passés de 2 399 $ au cours de la première année à 6 771 $ au cours de la cinquième année suivant leur participation (voir le graphique 2 et le tableau B3). De plus, les participants ont vu leur incidence d'emploi augmenter, l'augmentation variant de 5,1 à 8,6 points de pourcentage chaque année pendant la période de cinq ans suivant le programme. Bien que le recours à l'assurance-emploi ait augmenté d'un total de 902 $ ou de 3,6 semaines après la participation, les anciens prestataires ont réduit leur recours à l'aide sociale d'un montant cumulatif de 1 789 $. Ils ont aussi réduit leur dépendance aux mesures de soutien du revenu de source gouvernementale de 2,7 et de 3,2 points de pourcentage la deuxième et la cinquième année suivant leur participation.

Les anciens prestataires ayant commencé à participer au programme entre 2006 et 2008 ont observé une augmentation de leurs revenus d'emploi (total cumulatif de 16 985 $) et de leur incidence d'emploi (augmentation variant de 6,3 à 8,7 points de pourcentage) au cours des trois années suivant leur participation. De plus, après leur participation, ils ont réduit leur recours à l'aide sociale (total cumulatif de 1 374 $) et leur dépendance aux mesures de soutien du revenu (diminution de 3,3 à 7,4 points de pourcentage). Les impacts sur le recours à l'assurance-emploi n'étaient pas statistiquement significatifs pour cette cohorte.

Dans l'ensemble, les anciens prestataires ont accru leur participation au marché du travail en augmentant leur revenu et de leur incidence d'emploi et en diminuant leur recours à l'aide sociale et leur dépendance aux mesures de soutien du revenu de source gouvernementale.

L'augmentation du recours à l'assurance-emploi pour la cohorte de 2002-2005 témoigne de l'incapacité de certains anciens prestataires à conserver l'emploi obtenu après leur participation au programme. Cependant, on peut aussi avancer que l'augmentation du recours à l'assurance-emploi indique une hausse de la participation au marché du travail pour ce groupe de clients puisque ceux-ci ont aussi observé une augmentation de leur revenu et de leur incidence d'emploi et une diminution de leur recours à l'aide sociale et aux mesures de soutien du revenu en général.

Les jeunes (moins de 30 ans) ayant commencé à participer à la formation axée sur les compétences entre 2002 et 2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus pendant quatre des cinq années suivant le programme. Ils ont aussi vu leur incidence d'emploi augmenter au cours de la deuxième année suivant leur participation. Les impacts différentiels sur le recours à l'assurance-emploi, le recours à l'aide sociale et la dépendance aux mesures de soutien du revenu ne sont pas statistiquement significatifs.

2.2.5 Analyse coûts-avantages

Comme le montre le tableau B4 présenté à l'annexe B, dans le cas des prestataires actifs, les avantages découlant de la formation axée sur les compétences ont égalé les coûts 3,2 ans après la participation. Six ans après la participation, les avantages se sont révélés supérieurs de 24 145 $ aux coûts. Pour les anciens prestataires, les avantages ont égalé les coûts 2,4 ans après la participation et ont dépassé de 20 619 $ les coûts six ans après la fin de la participation.

2.2.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de formation axée sur les compétences

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de quatre informateurs clés au cours de l'été 2015

Les informateurs clés ont défini des obstacles à l'emploi auxquels se sont heurtés bon nombre de participants à la formation axée sur les compétences, notamment un manque d'expérience de travail ou d'occasions d'emploi, un faible niveau de scolarité, un manque de compétences ou des compétences non requises sur le marché du travail actuel, des handicaps et des problèmes de santé mentale ainsi qu'un manque de préparation à l'emploi.

Les informateurs clés ont aussi souligné les défis suivants liés à la conception et à l'exécution du programme de formation axée sur les compétences :

- le manque de connaissance du programme et du processus de demande;
- le processus laborieux et frustrant que peut constituer la présentation d'une demande de prêt étudiant pour certains participants;
- le fait que les consultants n'ont plus accès à une personne-ressource au sein du gouvernement fédéral pouvant répondre à leurs demandes de renseignements au sujet des demandes d'assurance-emploi des participants;
- le manque de fonds pour la garde d'enfants;
- le coût et les difficultés liés à l'apprentissage à distance et en ligne.

Les informateurs clés ont également désigné des leçons tirées et des pratiques exemplaires :

- mettre au point des trousses d'information pour les programmes de formation les plus courus (camionneurs, adjoints administratifs, etc.) pour aider les éventuels participants à comprendre les exigences de la profession et de la formation avant d'entreprendre la formation;
- déterminer les mesures de soutien appropriées au cas par cas au lieu de fournir les mêmes mesures de soutien à tous;
- mener des évaluations des besoins dès le début du processus;
- établir des relations et maintenir la communication avec les établissements de formation, les industries et les communautés autochtones;
- pouvoir compter sur du personnel bien formé et compétent aux fins de la négociation efficace des mesures de soutien avec les participants.

2.3 Formation axée sur les compétences – Apprentis

2.3.1 Description et exécution du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de cinq informateurs clés au cours de l'été 2015

La formation en apprentissage est offerte par l'intermédiaire de la Saskatchewan Apprenticeship and Trades Certification Commission. La Commission est responsable de l'inscription des apprentis et de la passation de contrats pour la prestation de la formation d'apprenti dans le cadre du système de formation provincial (85 % de la formation est donnée par l'intermédiaire de la Saskatchewan Polytechnic [école polytechnique de la Saskatchewan]). La Commission participe également à la détermination du nombre de cours et d'occasions de formation par métier ainsi qu'à la planification de la formation avec les apprentis inscrits. Elle établit des prévisions triennales des besoins en formation, notamment des projections sur les types de métiers pour lesquels des employés sont recherchés et le nombre anticipé d'inscriptions aux formations d'apprenti.

Dans le cadre de la formation d'apprenti, un financement est offert aux participants; il s'agit en fait d'une allocation pour séjour à l'extérieur du lieu de résidence qui sert à se procurer une place dans un établissement de formation. L'apprenti doit payer environ 20 % des frais de scolarité.

Une fois que l'apprenti a commencé sa formation, la Commission s'assure de son assiduité et consulte régulièrement les formateurs. Les apprentis peuvent aussi être conseillés pendant la formation. La Commission assure également un suivi du nombre d'heures travaillées par l'apprenti.

2.3.2 Profil des participants à la formation axée sur les compétences – Apprentis

Comme le montre le tableau C1 à l'annexe C, la majorité des prestataires actifs qui ont commencé à participer à la formation axée sur les compétences – Apprentis en 2003-2005 et en 2013-2014 étaient des hommes (92 % dans les deux cas). La plupart des prestataires actifs qui ont commencé à participer en 2003-2005 avaient moins de 34 ans (84 %), tandis que ceux qui ont commencé en 2013-2014 étaient âgés de 25 à 44 ans (76 %). De plus, les participants occupaient le plus souvent un poste nécessitant une formation collégiale ou d'apprenti au cours de l'année précédant leur participation (81 % et 94 % respectivement).

Les anciens prestataires qui ont commencé à participer à la formation axée sur les compétences – Apprentis en 2003-2005 et en 2013-2014 étaient principalement des hommes (91 % et 88 % respectivement). La cohorte de 2003-2005 était légèrement plus jeune que celle de 2013-2014; en effet, la majorité des participants (76 %) de la cohorte de 2003-2005 étaient âgés de 34 ans ou moins, alors que 75 % des membres de la cohorte de 2013-2014 étaient âgés de 25 à 44 ans. Avant de participer au programme, les participants des deux cohortes occupaient pour la plupart un emploi nécessitant une formation collégiale ou d'apprenti (58 % et 61 % respectivement).

2.3.3 Résultats sur le marché du travail

Les tableaux C2 et C3 de l'annexe C présentent les résultats sur le marché du travail pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant commencé à participer au programme pendant la période de 2003-2005.

Prestataires actifs

Comme l'illustre le graphique 3, les revenus d'emploi des prestataires actifs ont augmenté, passant de 15 325 $ cinq ans avant la participation à 62 178 $ sept ans suivant l'année de début de la participation au programme. Même si la proportion moyenne de participants occupant un emploi était légèrement inférieure au cours des sept années suivant l'année de début de la participation (variant de 94 % à 98 %) par rapport à la période précédant la participation (variant de 95 % à 100 %), elle est demeurée supérieure à 94 % au cours de chacune des sept années suivant l'année de début du programme. La proportion moyenne de participants touchant des prestations d'assurance-emploi a diminué de façon constante au cours des années suivant la participation au programme, s'établissant à 14 % sept ans après la première année de participation au programme. En outre, au cours de la période suivant la participation au programme, la proportion de participants travaillant à leur compte a augmenté alors que la proportion de participants touchant des prestations d'aide sociale a baissé.

Graphique 3. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé à la formation axée sur les compétences – Apprentis (en dollars courants)

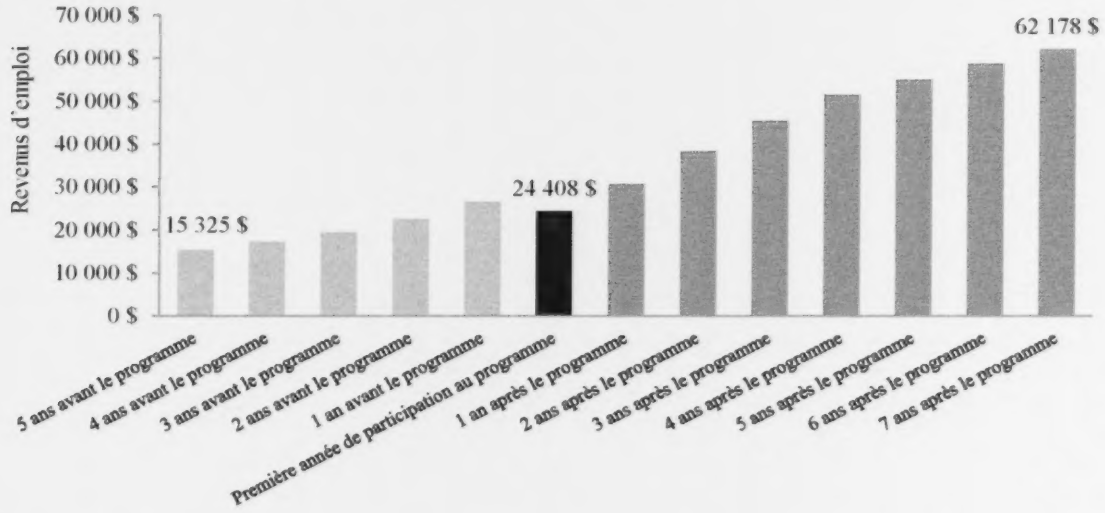

Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 4, les revenus annuels moyens des anciens prestataires ayant participé au programme ont augmenté de façon constante au cours de chacune des années précédant et suivant le programme, passant de 18 534 $ cinq ans avant le programme à 67 407 $ sept ans après la participation au programme. La proportion annuelle moyenne de participants

occupant un emploi a fluctué entre 96 % et 100 % au cours des cinq années précédant la participation, et entre 94 % et 98 % durant les sept années suivant le début de la participation. La proportion de participants touchant des prestations d'assurance-emploi a diminué, passant de 38 % à 16 % au cours des sept années suivant la participation. De plus, au cours de la période suivant la participation au programme, la proportion de participants touchant des prestations d'aide sociale a diminué.

Graphique 4. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé à la formation axée sur les compétences – Apprentis (en dollars courants)

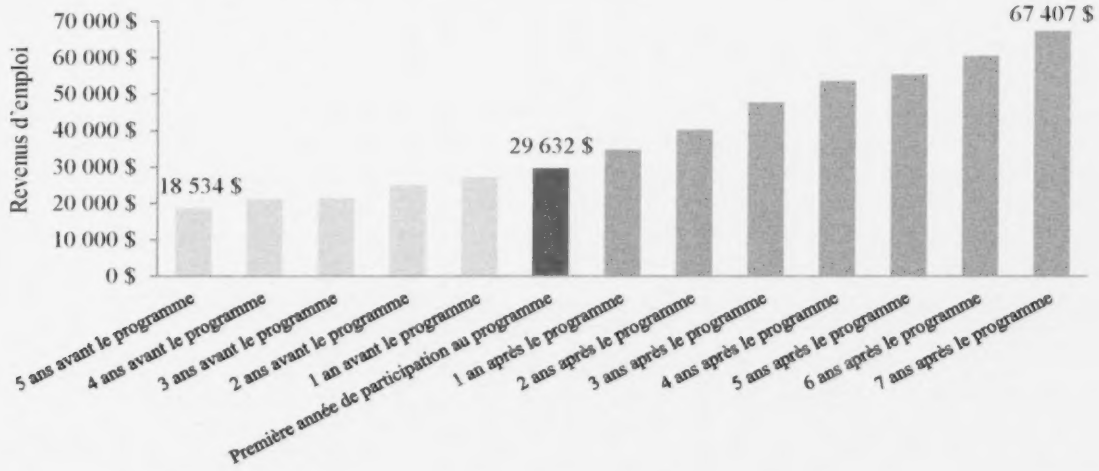

2.3.4 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de formation axée sur les compétences – Apprentis

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de cinq informateurs clés au cours de l'été 2015

La littérature existante fait état d'un taux de non-achèvement relativement élevé parmi les apprentis canadiens (de 40 % à 50 %)[8]. De plus, la littérature révèle que, malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement[9]. Bien que les données sur le programme ne fournissent pas d'information fiable sur les taux d'achèvement et de non-achèvement des participants au programme, la plupart des informateurs clés ont confirmé cette tendance et ont relevé des facteurs qui pourraient amener les apprentis à abandonner le processus d'apprentissage. Voici une liste non exhaustive de ces facteurs :

- des difficultés financières;
- le manque de compétences essentielles ou de préparation académique;

[8] Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.
[9] COE, Patrick. 2013. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575-605.

- l'incapacité des employeurs de donner aux apprentis le temps nécessaire pour suivre une formation, ou leur refus de le faire;
- le fait que certains apprentis se rendent compte que le métier choisi ne leur convient pas;
- des défis sur le plan social;
- des problèmes familiaux.

Les informateurs clés ont également mentionné des difficultés liées à la conception et à l'exécution du programme. En voici une liste non exhaustive :

- le délai de carence pour les prestations d'assurance-emploi est trop long;
- il existe des difficultés sur le plan de la communication et de la planification entre le ministère de l'Économie et la Commission;
- les personnes ayant des troubles d'apprentissage ou ayant besoin de mesures d'adaptation pour suivre une formation ne se voient pas offrir suffisamment de soutien;
- il n'y a pas suffisamment de fonds pour la formation axée sur les compétences essentielles;
- il faut rendre le système de présentation des demandes entièrement électronique.

Les informateurs clés ont désigné des pratiques exemplaires et des leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme. En voici quelques-unes :

- le prêt canadien aux apprentis peut aider à compenser les difficultés qui résultent des retards dans le traitement des demandes de prestations d'assurance-emploi;
- il faut se montrer proactif quand il s'agit de mettre en place la formation et d'assurer le suivi des apprentis au travail (heures travaillées) et pendant la formation;
- il convient de demander à des consultants sur le terrain de rencontrer les employeurs afin d'assurer un suivi de l'apprentissage des participants en milieu de travail et de fournir à ces derniers du soutien pendant la formation.

2.4 Subventions salariales ciblées

2.4.1 Description et exécution du programme

En 2011, la Saskatchewan a arrêté d'offrir le programme de subventions salariales ciblées. Les impacts différentiels présentés ci-dessous s'appliquent aux participants des cohortes 2002-2005 et 2006-2008.

2.4.2 Profil des participants au programme de subventions salariales ciblées

Les statistiques sociodémographiques présentées dans le tableau D1 à l'annexe D montrent que, au nombre des prestataires actifs qui ont commencé leur participation en 2002-2005, on comptait un peu plus de femmes (53 %) que d'hommes, tandis qu'au nombre des participants de 2006-2008, on comptait un peu plus d'hommes (54 %) que de femmes. Au total, 62 % des participants de 2002-2005 étaient âgés de 25 à 44 ans, tandis que la plupart (55 %) des participants de 2006-2008 étaient âgés de 35 ans et plus. Le dernier emploi qu'ont occupé 32 % des participants de la cohorte de 2002-2005 et 41 % des participants de la cohorte de 2006-2008 avant leur participation au programme nécessitait le plus souvent des études secondaires ou une formation professionnelle.

Les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme en 2002-2005 et en 2006-2008 étaient pour la plupart des hommes (52 % et 56 % respectivement). Plus de la moitié des participants des deux cohortes étaient âgés de 25 à 44 ans (62 % et 61 % respectivement). Au total, 35 % des participants des deux cohortes occupaient le plus souvent un emploi nécessitant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation au programme.

2.4.3 Impacts différentiels

Les impacts différentiels détaillés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires sont présentés aux tableaux D2 et D3 de l'annexe D.

Prestataires actifs

Les impacts différentiels pour les prestataires actifs qui ont commencé leur participation au programme de subventions salariales ciblées entre 2002 et 2005 sont en grande partie non statistiquement significatifs. Le seul résultat statistiquement significatif de l'analyse montre une hausse de 4,8 points de pourcentage de l'incidence d'emploi au cours de la première année suivant la participation au programme. Par ailleurs, les résultats pour les prestataires actifs qui ont commencé leur participation au programme de subventions salariales ciblées entre 2006 et 2008 ne sont pas disponibles puisqu'il n'y avait pas suffisamment de participants pour produire des statistiques fiables.

Anciens prestataires

Les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme de subventions salariales ciblées en 2002-2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus allant de 2 778 $ à 3 467 $ annuellement au cours des cinq années suivant la participation (voir le graphique 5). Ces gains étaient accompagnés d'une augmentation de l'incidence d'emploi variant de 6 à 8 points de pourcentage annuellement au cours des cinq années suivant la participation. Après la participation au programme, les participants ont vu leur recours à l'assurance-emploi augmenter d'un total cumulatif de 1 353 $ ou de 5,1 semaines et leur recours à l'aide sociale diminuer d'un total cumulatif de 1 623 $. Leur dépendance aux mesures de soutien du revenu a aussi connu une diminution au cours de trois des cinq années suivant le programme, variant de 1,7 à 2,4 points de pourcentage annuellement.

Tout comme les participants de 2002-2005, les anciens prestataires qui ont commencé leur participation aux subventions salariales ciblées en 2006-2008 ont vu augmenter leur revenu (total cumulatif de 12 270 $), leur incidence d'emploi (variant de 6,2 à 8,9 points de pourcentage) et leur recours aux prestations d'assurance-emploi (total cumulatif de 876 $) au cours des trois années suivant le programme. Leur recours à l'aide sociale a diminué au cours de la période suivant le programme (total cumulatif de 2 334 $) et leur dépendance aux mesures de soutien du revenu a diminué au cours de la première année qui a suivi le programme (4,7 points de pourcentage).

L'augmentation du recours à l'assurance-emploi suivant la participation pourrait témoigner de l'incapacité de certains anciens prestataires de conserver l'emploi qu'ils avaient obtenu à court terme. On pourrait également avancer que l'utilisation accrue de l'assurance-emploi témoigne d'une participation accrue au marché du travail pour ce groupe de clients, puisque ces derniers ont vu leurs revenus d'emploi et leur incidence d'emploi augmenter, et leur recours à l'aide sociale diminuer. Rappelons-nous que les anciens prestataires sont des participants dont la période de prestations d'assurance-emploi s'est terminée dans les trois années qui ont précédé la participation au programme.

Graphique 5. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires ayant participé aux subventions salariales ciblées par rapport aux non-participants

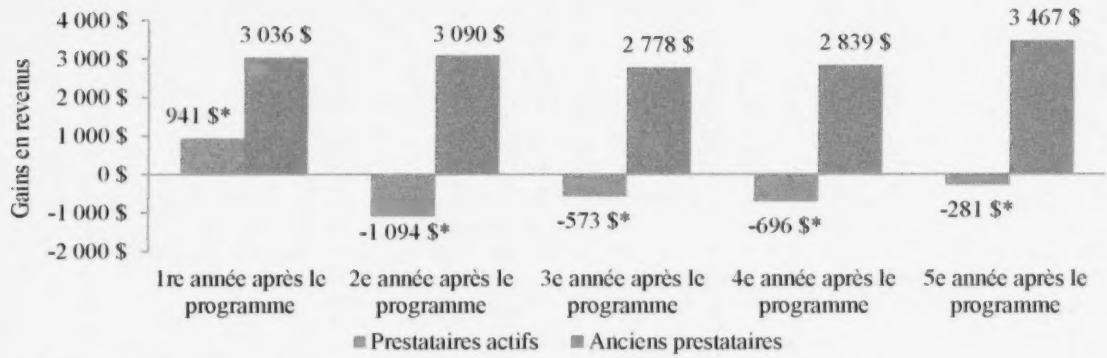

*Les estimations ne sont pas statistiquement significatives à un seuil de confiance de 95 %.

2.4.4 Résultats de l'analyse coûts-avantages

La plupart des impacts différentiels pour les prestataires actifs ayant participé au programme de subventions salariales ciblées ne sont pas statistiquement significatifs. Toutefois, ces résultats ont quand même été utilisés pour l'analyse coûts-avantages, car ils représentent les estimations disponibles les plus fiables.

Comme le montre le tableau D4, dans le cas des prestataires actifs, les avantages découlant du programme de subventions salariales ciblées dans une perspective sociale étaient moins élevés (de 6 702 $) que les coûts six ans après la participation. Par conséquent, il est possible qu'on ne récupère jamais les coûts du programme. Dans le cas des anciens prestataires, les avantages se sont révélés équivalents aux coûts au cours de la deuxième année de participation au programme et ont dépassé les coûts (de 20 876 $) six ans après la fin de la participation.

2.5 Aide au travail indépendant

2.5.1 Description et exécution du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et de l'information disponible sur le site Web du ministère de l'Économie de la Saskatchewan

Le programme d'aide au travail indépendant fournit un soutien financier aux chômeurs pendant qu'ils démarrent une nouvelle entreprise et créent ainsi leur propre emploi. Les participants suivent une formation de développement des compétences en affaires afin d'élaborer un plan d'affaires exhaustif. Les participants ont également accès à des services de conseils aux entreprises et ils reçoivent un soutien financier jusqu'à concurrence de 42 semaines[10] pendant le lancement de leur plan d'affaires.

2.5.2 Profil des participants au programme d'aide au travail indépendant

Comme le montre le tableau E1 présenté à l'annexe E, les prestataires actifs qui ont commencé leur participation au programme d'aide au travail indépendant en 2002-2005 et en 2006-2008 étaient majoritairement des hommes (63 % et 60 % respectivement). Au sein des deux cohortes, la plupart des participants étaient âgés de 35 ans et plus (65 % et 66 % respectivement). Avant leur participation au programme, les participants de la cohorte de 2002-2005 occupaient le plus souvent un poste nécessitant une formation collégiale ou d'apprenti (42 %), alors que les participants de 2006-2008 occupaient le plus souvent un poste nécessitant des études secondaires ou une formation professionnelle (35 %).

Parmi les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme d'aide au travail indépendant en 2002-2005, on comptait presque le même nombre d'hommes que de femmes (51 % et 49 % respectivement), et les participants étaient principalement âgés de 35 ans et plus (69 %). Avant leur participation, ces prestataires occupaient le plus souvent un poste nécessitant des études secondaires ou une formation professionnelle (31 %).

Le nombre d'anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme d'aide au travail indépendant entre 2006 et 2008 n'était pas suffisant pour que l'on puisse produire des statistiques fiables.

2.5.3 Difficultés liées à la mesure des impacts différentiels et des résultats sur le marché du travail du programme d'aide au travail indépendant

Les impacts différentiels pour les participants au programme d'aide au travail indépendant des cohortes de 2002-2005 et de 2006-2008 n'ont pas été calculés, car le nombre de participants n'était pas suffisant.

---

[10] OCDE (2016), *Employment and Skills Strategies in Saskatchewan and the Yukon, Canada*, OECD Reviews on Local Job Creation, Les Éditions de l'OCDE, Paris, p. 106.

Les résultats sur le marché du travail découlant de la participation au programme d'aide au travail indépendant sont présentés dans les tableaux E2 et E3 à l'annexe E, mais ils ne sont pas traités dans le rapport d'évaluation puisqu'ils risquent de fournir une image inexacte du bien-être financier des participants au cours de la période suivant la participation au programme. Les résultats sur le marché du travail portant plus précisément sur l'incidence d'emploi et les revenus ont été produits à l'aide des revenus individuels déclarés dans les fichiers d'impôt T1 et T4 de l'Agence du revenu du Canada. Selon une étude réalisée par Statistique Canada, les travailleurs autonomes canadiens affichent un revenu annuel moyen inférieur à celui des employés rémunérés (46 200 $ par rapport à 52 400 $ en 2009). Toutefois, la valeur nette moyenne de leur foyer est 2,7 fois supérieure à celle des employés rémunérés, ce qui indique que certains travailleurs autonomes laissent des fonds dans leur entreprise à des fins de réinvestissement [11]. Dans l'ensemble, on peut déduire que le fait d'examiner uniquement les revenus individuels, sans tenir compte de la valeur nette des foyers, n'est pas propice à une évaluation équitable du bien-être financier des participants à la suite de leur participation au programme.

Par ailleurs, on en sait peu sur la conception et l'exécution de ce programme. Plus particulièrement, on constate une compréhension inadéquate du rôle que joue ce programme pour aider les futurs entrepreneurs à mettre en œuvre des plans d'affaires viables et à perfectionner leurs compétences entrepreneuriales. De manière générale, il est difficile de déterminer si l'amélioration de la situation des participants sur le marché du travail au moyen du travail indépendant est associée plus étroitement à leurs idées entrepreneuriales et à leur esprit d'entreprise qu'à l'aide offerte en vertu du programme d'aide au travail indépendant.

[11] LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien et Sharanjit UPPAL, « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, n° 4, hiver 2011.

2.6 Développement de la main-d'œuvre

2.6.1 Description et exécution du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de dix informateurs clés au cours de l'été 2013

Le programme de développement de la main-d'œuvre fournit un soutien financier aux organisations de façon à ce qu'elles aident les chômeurs de l'ensemble de la Saskatchewan à se préparer à occuper un emploi ainsi qu'à trouver un emploi et à le conserver. Les services fournis dans le cadre de cette mesure peuvent être offerts à tous les chômeurs cherchant du soutien lié à l'emploi. Ils sont offerts directement par la province pour par l'intermédiaire de tiers fournisseurs de services.

Le ministère de l'Économie de la Saskatchewan fournit des services d'emploi et d'orientation professionnelle aux personnes qui ont besoin d'information sur les perspectives de carrière et d'emploi ainsi que sur les possibilités en matière de formation et d'éducation qui donnent ensuite accès au marché du travail local. Les services sont axés sur le jumelage des compétences des travailleurs avec les besoins en matière de compétences des employeurs. Les tiers entrepreneurs élaborent et gèrent des programmes et des services qui appuient des groupes précis de participants qui se heurtent à des obstacles à l'obtention et au maintien d'un emploi.

Les principaux services de développement de la main-d'œuvre et mesures de soutien fournis par le personnel du ministère de l'Économie comprennent ce qui suit :

- le libre-service (par exemple l'accès à des ordinateurs), qui permet de préparer des curriculum vitæ et de chercher des emplois en ligne ou de l'information à propos de la formation et de l'éducation ainsi que des ateliers de recherche d'emploi;
- des services assistés, comme l'évaluation des besoins en matière de services liés à l'emploi, la planification de la stabilité et de la transition, la planification et le counselling en matière de carrière et d'emploi, l'orientation vers d'autres organismes pour l'obtention de services et l'évaluation de l'employabilité, les évaluations et le soutien à la formation individuelle (tant financier que non financier);
- le site Web Saskjobs.ca, qui est le site provincial d'affichage d'emplois, où les employeurs ayant des postes à pourvoir en Saskatchewan peuvent afficher ces postes. Les chercheurs d'emploi peuvent utiliser SaskJobs pour gérer leur recherche d'emploi, prendre connaissance de possibilités d'emploi, postuler à des postes en ligne au moyen de leur curriculum vitæ et publier leur curriculum vitæ pour que les employeurs en prennent connaissance.
- le site Web SaskCareers, qui aide les personnes à trouver des ressources en matière de perfectionnement professionnel et de planification de carrière pour la vie, et présente des renseignements sur les domaines d'emploi, le travail, les études et la formation, la planification de carrière et le travail autonome ainsi que de l'information sur le marché du travail, l'aide financière et le milieu de travail.

Les services de développement de la main-d'œuvre fournis par les tiers fournisseurs de services comprennent :

- un programme d'enrichissement professionnel pour les chômeurs adultes, notamment une évaluation professionnelle (par exemple, niveau de compétence, compétences essentielles, compétences d'employabilité, intérêts, valeurs, aptitudes);
- des services de préparation au travail (par exemple, recherche d'emploi, encadrement propre à un poste donné, ateliers, rédaction de curriculum vitæ, techniques d'entrevue et prestation d'aide aux clients pour la recherche d'information sur le marché du travail);
- le développement des compétences requises en milieu de travail (par exemple, compétences en informatique);
- des placements professionnels non rémunérés ou des expériences de travail pendant une période de prestations d'assurance-emploi (de 8 à 10 semaines);
- des services de ressources humaines pour les employeurs (les employeurs paient pour les services);
- des séances d'intervention individuelles et des interventions en groupe;
- des évaluations des besoins (plan en 10 étapes);
- une stratégie de préparation à l'employabilité, élaborée avec chaque client (peut comprendre des rencontres individuelles ou de groupe);
- un sondage sur les carrières/professions.

2.6.2 Profil des participants au programme de développement de la main-d'œuvre

Le profil sociodémographique a été établi pour les personnes ayant participé exclusivement au programme de développement de la main-d'œuvre sans avoir bénéficié d'autres prestations d'emploi.

Prestataires actifs

Comme l'illustre le tableau F1 présenté à l'annexe F, les prestataires actifs qui ont commencé leur participation en 2002-2005 et en 2006-2008 étaient pour la plupart des hommes (61 % dans chaque cohorte). Plus de la moitié des participants des deux cohortes étaient âgés de 25 à 44 ans (58 % et 56 % respectivement). Avant de participer au programme de développement de la main-d'œuvre, les prestataires actifs occupaient le plus souvent un emploi nécessitant des études secondaires ou une formation professionnelle (36 % et 40 % respectivement).

Anciens prestataires

Les anciens prestataires ayant participé exclusivement au programme de développement de la main-d'œuvre étaient majoritairement des hommes dans les cohortes de 2002-2005 et de 2005-2008 (59 % et 55 % respectivement). Au total, 62 % des participants des cohortes de 2002-2005 et de 2006-2008 étaient âgés de 25 à 44 ans. Par ailleurs, avant de participer au programme, les participants des deux cohortes occupaient le plus souvent un emploi nécessitant des études secondaires ou une formation professionnelle (35 % et 38 % respectivement).

Obstacles au marché du travail auxquels se sont heurtés les participants au programme de développement de la main-d'œuvre

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de dix informateurs clés au cours de l'été 2013

Les informateurs clés ont identifié plusieurs obstacles auxquels les participants au programme de développement de la main-d'œuvre de la Saskatchewan se sont heurtés. Les voici :

- l'absence de moyens de transport, notamment dans les régions rurales;
- l'absence de logements abordables;
- les emplois saisonniers;
- des problèmes personnels comme des dossiers criminels, des dépendances, des problèmes de santé mentale et physique et des problèmes comportementaux/sociaux;
- le manque de compétences essentielles ou des compétences désuètes;
- le refus d'accepter un poste de premier échelon;
- le manque d'équilibre entre le travail et la famille.

De plus, les informateurs clés ont fait état de nombreuses difficultés liées au marché du travail que vivent les nouveaux immigrants, notamment du racisme, des barrières linguistiques, la difficulté à faire reconnaître des titres de compétences étrangers, le manque d'expérience professionnelle au Canada et le manque de connaissance de la culture en milieu de travail au Canada. Selon les informateurs clés, les Autochtones se heurtent également à de nombreux obstacles liés au marché du travail, notamment du racisme, des dépendances, l'absence de moyens de transport et l'absence de services de garde d'enfants.

2.6.3 Impacts différentiels

Les impacts différentiels ont été mesurés uniquement pour les prestataires actifs, puisque les anciens prestataires qui ont participé exclusivement au programme de développement de la main-d'œuvre ont servi de groupe témoin pour les anciens prestataires ayant participé à d'autres PEMS.

Les résultats présentés dans le tableau F2 à l'annexe F indiquent que les prestataires actifs ayant participé exclusivement au programme de développement de la main-d'œuvre entre 2002 et 2005 ont vu leurs revenus augmenter par un total cumulatif de 5 337 $ au cours des quatre dernières années de la période de cinq ans ayant suivi le programme (voir le graphique 6). Les participants ont également réduit leur recours à l'assurance-emploi au cours de toutes les années qui ont suivi leur participation au programme d'un montant cumulatif de 1 696 $ ou de 5,3 semaines. Les résultats pour l'incidence d'emploi sont statistiquement significatifs uniquement pour la cinquième année suivant le programme, où l'incidence d'emploi a augmenté de 1,6 point de pourcentage pour les participants. Le recours à l'aide sociale a augmenté (122 $) au cours de la première année et a diminué (56 $) au cours de la quatrième année suivant la participation. La dépendance aux mesures de soutien du revenu a aussi diminué (diminution variant de 1,5 à 1,9 point de pourcentage annuellement) lors des cinq années suivant le programme pour les prestataires actifs.

Graphique 6. Augmentation des revenus des prestataires actifs ayant participé au programme de développement de la main-d'œuvre par rapport aux non-participants

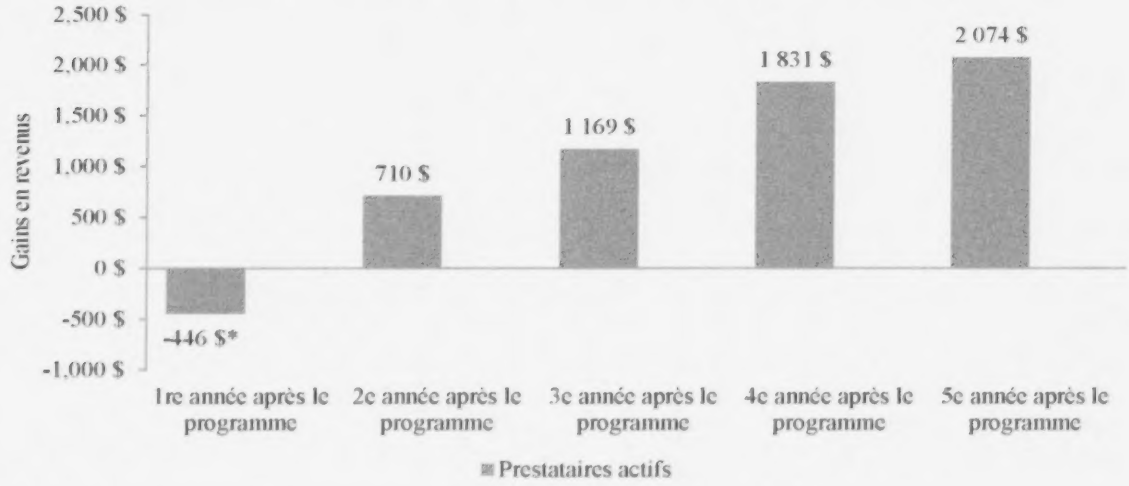

* L'estimation n'est pas statistiquement significative, à un seuil de confiance de 95 %.

Les résultats pour les prestataires actifs ayant participé au programme de développement de la main-d'œuvre en 2006-2008 indiquent des gains différentiels au chapitre des revenus (total cumulatif de 1 741 $) et une augmentation au chapitre de l'incidence d'emploi au cours de la première et de la deuxième (1,9 et 2,1 points de pourcentage) années de la période de trois ans suivant la participation. Le recours à l'assurance-emploi pour ces prestataires a diminué d'un total cumulatif de 1 052 $ ou de 3,1 semaines, tandis que le recours à l'aide sociale a augmenté d'un total cumulatif de 436 $ au cours des trois années suivant la participation.

Dans l'ensemble, les prestataires actifs ayant participé au programme de développement de la main-d'œuvre ont amélioré leur participation au marché du travail; en effet, ils ont vu augmenter leur revenu, ils ont vu s'accroître – dans une certaine mesure – leur incidence d'emploi et ils ont vu diminuer leur recours à l'assurance-emploi et leur niveau de dépendance aux mesures de soutien du revenu de source gouvernementale.

On a remarqué des différences dans les résultats observés pour les trois sous-groupes qui ont fait l'objet de cette étude :

- Les jeunes (moins de 30 ans) ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre du programme de développement de la main-d'œuvre entre 2002 et 2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus au cours des quatre dernières années suivant leur participation ainsi qu'une augmentation de leur incidence d'emploi au cours de la troisième année suivant leur participation. Leur recours à l'assurance-emploi et leur dépendance aux mesures de soutien du revenu ont diminué pendant chacune des années suivant le programme. Par ailleurs, leur recours à l'aide sociale a augmenté uniquement au cours de la première année suivant le programme.

- Les travailleurs plus âgés (55 ans et plus) ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre du programme de développement de la main-d'œuvre entre 2002 et 2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus au cours des trois dernières années suivant le programme ainsi qu'une augmentation de leur incidence d'emploi au cours des quatrième et cinquième années suivant la participation. Les impacts différentiels pour le recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale ainsi que la dépendance aux mesures de soutien du revenu ne sont pas statistiquement significatifs.
- Les travailleurs de longue date ayant bénéficié d'une intervention dans le cadre du programme de développement de la main-d'œuvre entre 2007 et 2009 ont vu leurs revenus diminuer au cours de la première année suivant le programme. Le nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi qu'ils ont touchées a diminué au cours de la troisième année suivant leur participation, mais leur recours à l'aide sociale a augmenté (total cumulatif de 357 $) après leur participation, ce qui indique qu'ils ont de la difficulté à réintégrer le marché du travail.

Une participation plus hâtive au programme de développement de la main-d'œuvre améliore les résultats des participants sur le marché du travail

Selon l'étude sur les effets du moment de la participation au programme, les impacts différentiels de la participation au programme sur les revenus et l'emploi sont plus importants pour les personnes qui ont reçu des services de développement de la main-d'œuvre peu de temps après avoir présenté leur demande de prestations d'assurance-emploi que pour les non-participants et les personnes ayant touché des prestations d'assurance-emploi plus longtemps avant de recevoir ces services (voir le graphique 7 ci-dessous et le tableau F3 à l'annexe F). Plus précisément, les participants ayant commencé le programme dans les quatre semaines suivant le début de leur période de prestations d'assurance-emploi ont enregistré des gains cumulatifs au chapitre de leurs revenus de 14 880 $ au cours des cinq années suivant le programme.

Les prestataires actifs ayant participé au programme de développement de la main-d'œuvre de 5 à 8 semaines et de 9 à 12 semaines après le début de leur période de prestations d'assurance-emploi ont affiché des gains au chapitre de leurs revenus totalisant 11 715 $ et 13 103 $ respectivement pendant la période suivant la participation au programme. Pour ce qui est des participants ayant bénéficié d'interventions dans le cadre du programme de développement de la main-d'œuvre au cours du deuxième, du troisième ou du quatrième trimestre de leur période de prestations d'assurance-emploi, les impacts cumulatifs relatifs aux revenus d'emploi ne sont pas statistiquement significatifs.

L'étude s'est aussi penchée sur la différence entre le nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi non utilisées par les participants et par les membres du groupe témoin, l'objectif étant de déterminer l'effet du moment de la participation au programme de développement de la main-d'œuvre sur le retour au travail. On a constaté que les personnes qui ont reçu de l'aide au cours des quatre premières semaines de leur période de prestations sont retournées au travail plus rapidement que les membres du groupe témoin. De façon plus précise, les personnes qui ont reçu de l'aide ont repris le travail 2,3 semaines avant les membres du groupe témoin (voir le tableau F4 présenté à l'annexe F). Les participants qui ont bénéficié d'une intervention dans le cadre du programme de développement de la main-d'œuvre au cours de la

cinquième semaine ou ultérieurement ont repris le travail plus tard que les membres du groupe témoin.

Graphique 7. Impacts différentiels cumulatifs sur les revenus selon le moment de la participation au programme de développement de la main-d'œuvre

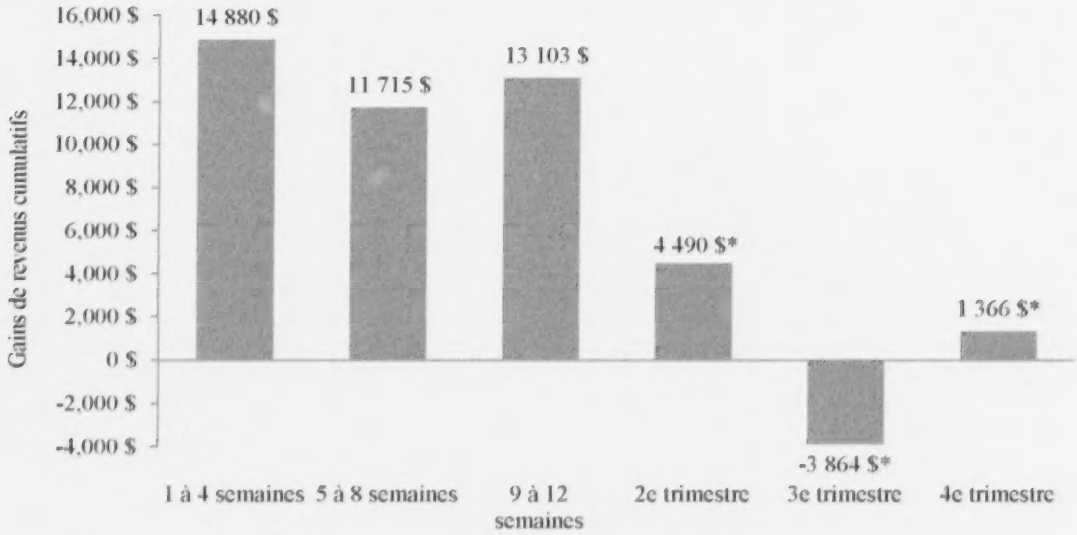

* Les estimations ne sont pas statistiquement significatives à un seuil de confiance de 95 %.

Parmi tous les participants de la cohorte 2002-2005, 1 837 ont reçu une aide dans les quatre semaines qui ont suivi l'établissement de leur demande d'assurance-emploi. Les prestations hebdomadaires moyennes d'assurance-emploi s'élevaient à 304 $ au cours de cette période, et les 1 837 participants n'ont ainsi pas utilisé 1 284 430 $ de prestations d'assurance-emploi (1 837 *304 $ * 2,3 semaines). Le coût moyen lié uniquement à l'obtention d'interventions en matière de développement de la main-d'œuvre pour la période 2002-2005 était de 336 $. Cela représente un coût de 617 232 $ (1,837 * 336 $) pour une économie nette de 667 198 $ en prestations d'assurance-emploi.

2.6.4 Résultats de l'analyse coûts-avantages

Comme le montre le tableau F5 à l'annexe F, les avantages du programme de développement de la main-d'œuvre dans une perspective sociale ont dépassé les coûts (de 4 749 $) six ans après la participation. Il faudrait maintenir ces chiffres pendant 3,8 ans après la participation afin de recouvrer les coûts.

2.6.5 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de développement de la main-d'œuvre

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès de dix informateurs clés au cours de l'été 2013

Les informateurs clés ont souligné un certain nombre de défis liés à la prestation des services de développement de la main-d'œuvre, notamment :

- le manque de connaissance du programme;
- la difficulté à embaucher et à conserver des fournisseurs de services compétents et qualifiés;
- la difficulté à offrir un guichet unique aux participants;
- le fait que les participants aux prises avec de multiples obstacles à l'emploi pourraient avoir besoin de services à long terme et de nombreux programmes.

Parmi les pratiques exemplaires et les leçons tirées quant à la conception et à l'exécution du programme et des services de façon générale, mentionnons ce qui suit :

- réaliser une évaluation des besoins/compétences et élaborer un plan d'action de retour au travail fondé sur les besoins précis du participant;
- offrir rapidement des services aux participants, particulièrement en ce qui a trait aux possibilités de formation;
- comme les obligations contractuelles sont très strictes, prévoir une plus grande souplesse à l'égard des dépenses de façon à permettre une approche plus adaptée et novatrice;
- créer des occasions pour les fournisseurs de services d'établir une relation de travail avec le personnel des gouvernements fédéral et provincial et d'autres fournisseurs de services;
- veiller à faire une promotion continue des programmes et des services.

3. Comparaison des principales conclusions par type de programme

Cette section donne un aperçu des principales conclusions tirées de l'analyse des impacts différentiels et de l'analyse coûts-avantages des programmes de formation axée sur les compétences, de subventions salariales ciblées et du développement de la main-d'œuvre pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont commencé leur participation au cours de la période 2002-2005.

Dans l'ensemble, les impacts différentiels démontrent que les programmes et les services offerts dans le cadre de l'EDMT améliorent la participation au marché du travail de la majorité des participants de la Saskatchewan, y compris les jeunes et les travailleurs âgés. De plus, pour la plupart des interventions, les avantages de la participation dans une perspective sociale ont dépassé le coût des investissements au fil du temps. Enfin, le fait d'offrir des services de développement de la main-d'œuvre plus tôt lors d'une période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des impacts plus importants sur les revenus des participants et a favorisé un retour plus rapide au travail. Cela démontre l'importance de cibler une participation précoce des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Quelques participants au programme ont une probabilité supérieure d'occuper un emploi par rapport aux membres du groupe témoin

Comme l'illustre le graphique 8, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au programme de formation axée sur les compétences, y compris les jeunes, étaient plus susceptibles d'occuper un emploi (c.-à-d., ils ont augmenté leur incidence d'emploi) par rapport aux non-participants se trouvant dans une situation semblable. De plus, les anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé à la formation axée sur les compétences et au programme de subventions salariales ciblées étaient plus susceptibles d'occuper un emploi comparativement aux anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant bénéficié d'interventions moins soutenues dans le cadre du programme de développement de la main-d'œuvre.

Il convient de noter que les services de développement de la main-d'œuvre sont des activités relativement modestes, comme du counselling, de l'aide à la recherche d'emploi et de la gestion de cas. On ne s'attend pas à ce que ces interventions à elles seules aient des effets importants sur les résultats liés au marché du travail. Toutefois, comme il a été démontré dans ce rapport, le fait d'offrir des services de développement de la main-d'œuvre plus tôt pendant la période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) donne lieu à des gains considérablement supérieurs (voir le graphique 7).

Graphique 8. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants

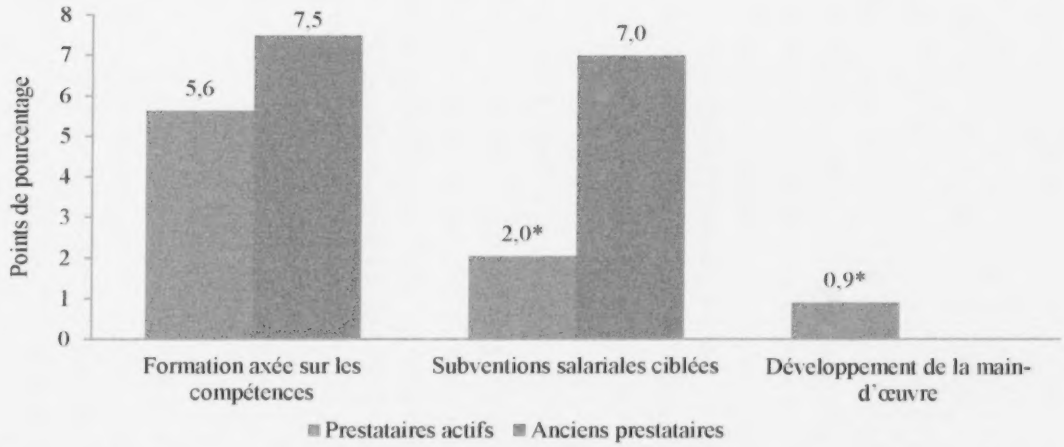

*Les estimations présentées dans le graphique 8 représentent une moyenne arithmétique de cinq estimations annuelles. Les prestataires actifs qui ont participé au programme de subventions salariales ciblées ont connu une augmentation différentielle de leur incidence d'emploi (4,8 points de pourcentage) au cours de la première année qui a suivi leur participation. Les participants au programme de développement de la main-d'œuvre ont connu une augmentation différentielle de leur incidence d'emploi au cours de la cinquième année suivant leur participation (1,6 point de pourcentage).

Les participants ont enregistré des revenus plus élevés que les membres du groupe témoin

Comme l'indique le graphique 9, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux programmes de formation axée sur les compétences et de développement de la main-d'œuvre, y compris les jeunes, ont vu leurs revenus d'emploi augmenter par rapport aux non-participants se trouvant dans une situation semblable. Les travailleurs plus âgés ayant participé au programme de développement de la main-d'œuvre ont eux aussi connu une augmentation de leurs revenus d'emploi au cours de trois des cinq années suivant le programme.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de formation axée sur les compétences et de subventions salariales ciblées ont également connu une augmentation de leurs revenus d'emploi par rapport aux anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont exclusivement reçu des services de développement de la main-d'œuvre.

Comme il a déjà été mentionné, le fait d'offrir des services de développement de la main-d'œuvre plus tôt pendant la période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) donne lieu à des gains considérablement supérieurs.

Graphique 9. Revenus cumulatifs plus élevés chez les participants par rapport aux non-participants

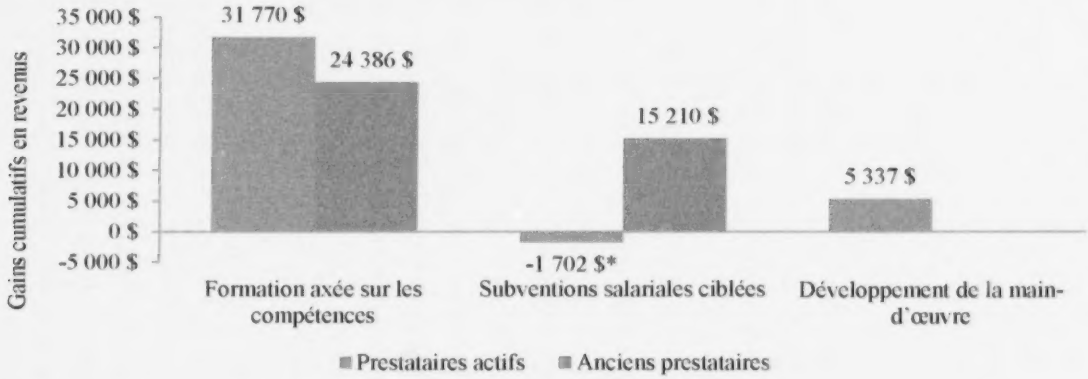

* L'estimation n'est pas statistiquement significative à un seuil de confiance de 95 %.

La plupart des prestataires actifs ont diminué leur recours à l'assurance-emploi. On remarque une hausse du recours à l'assurance-emploi chez les anciens prestataires ayant participé au programme de formation axée sur les compétences et au programme de développement de la main-d'œuvre, mais on pourrait avancer que cela témoigne d'une augmentation de leur participation au marché du travail puisque les impacts différentiels sur les revenus d'emploi et l'incidence d'emploi sont positifs et que leur recours à l'aide sociale a diminué.

Comme l'illustre le graphique 10, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au programme de formation axée sur les compétences et au programme de développement de la main-d'œuvre ont diminué leur recours à l'assurance-emploi par rapport aux non-participants se trouvant dans une situation semblable. Tous les autres impacts sur le recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale pour les prestataires actifs ne sont pas statistiquement significatifs.

Graphique 10. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les prestataires actifs par rapport aux non-participants

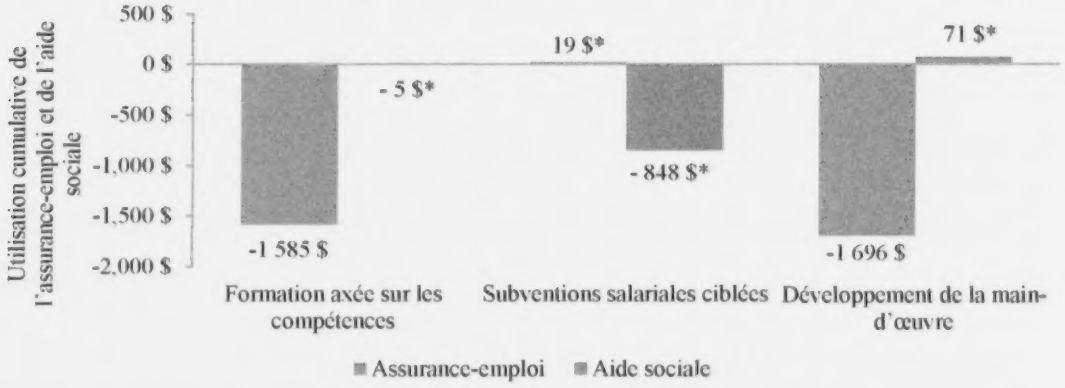

* Les estimations ne sont pas statistiquement significatives à un seuil de confiance de 95 %.

Comme le montre le graphique 11, les anciens prestataires ayant participé au programme de formation axée sur les compétences et au programme de subventions salariales ciblées entre 2002 et 2005 ont augmenté leur recours à l'assurance-emploi après leur participation. Cela témoigne de l'incapacité de certains anciens prestataires de conserver l'emploi qu'ils avaient obtenu à court terme. Toutefois, ces participants ont diminué leur recours à l'aide sociale après leur participation. On pourrait également avancer que l'utilisation accrue de l'assurance-emploi témoigne d'une participation accrue au marché du travail pour ce groupe de clients, puisque la majorité des participants ont vu leurs revenus d'emploi et leur incidence d'emploi augmenter, et ont réduit leur recours à l'aide sociale. Rappelons que les anciens prestataires sont des participants dont la période de prestations d'assurance-emploi s'est terminée dans les trois années qui ont précédé leur participation au programme.

Graphique 11. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les anciens prestataires par rapport aux non-participants

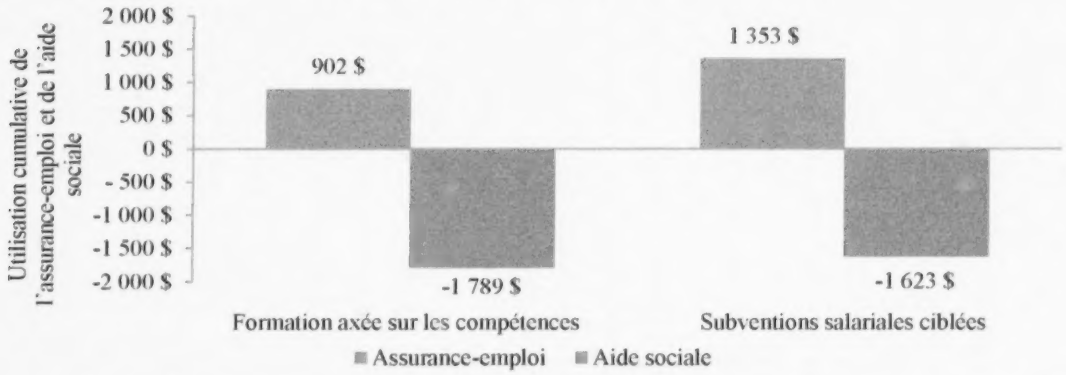

Pour la plupart des interventions, les avantages de la participation dans une perspective sociale ont dépassé les coûts des investissements

Comme le montre le tableau 3, les avantages ont dépassé les coûts d'investissement pendant une période allant de la deuxième année de participation au programme à la quatrième année suivant cette participation. On ne tient ici pas compte des prestataires actifs qui ont participé au programme de subventions salariales ciblées, pour qui le coût d'investissement pourrait ne jamais être récupéré.

Tableau 3. Nombre d'années requises pour que les avantages dépassent les coûts du programme

	Formation axée sur les compétences	Subventions salariales ciblées	Développement de la main-d'œuvre
Prestataires actifs	3,2	Les coûts pourraient ne jamais être récupérés	3,8
Anciens prestataires	2,4	2e année de participation	

4. Conclusions

Les données d'évaluation présentées et analysées dans le présent rapport démontrent que les programmes et les services conçus et offerts par la Saskatchewan dans le cadre de l'EDMT aident généralement les participants à améliorer leur situation sur le marché du travail à la suite de leur participation. Par conséquent, les données de l'évaluation suggèrent que les programmes financés dans le cadre de l'EDMT contribuent à l'atteinte de certaines priorités du ministère de l'Économie.

Dans l'ensemble, les impacts différentiels montrent que les programmes et les services offerts dans le cadre de l'EDMT améliorent la participation au marché du travail des participants, notamment des jeunes (âgés de moins de 30 ans) et des travailleurs âgés (55 ans et plus). De plus, pour la plupart des interventions, les avantages de la participation dans une perspective sociale ont dépassé le coût des investissements au fil du temps. Enfin, le fait d'offrir des services de développement de la main-d'œuvre plus tôt lors d'une période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des impacts plus importants sur les revenus et a favorisé un retour plus rapide au travail. Cela démontre l'importance de viser une participation précoce des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Les entrevues réalisées auprès des informateurs clés, c'est-à-dire les fournisseurs de services et les gestionnaires de programme, ainsi que l'examen de divers documents et des questionnaires remplis par les représentants de la Saskatchewan ont permis de mettre en lumière des défis particuliers et de tirer certaines leçons quant à la conception et à l'exécution des programmes. Les principaux défis sont énumérés ci-dessous.

Formation axée sur les compétences

- Les informateurs clés ont défini des obstacles à l'emploi auxquels se sont heurtés bon nombre de participants à la formation axée sur les compétences, notamment un manque d'expérience de travail ou d'occasions d'emploi, un faible niveau de scolarité, un manque de compétences ou des compétences non requises sur le marché du travail actuel, des handicaps et des problèmes de santé mentale ainsi qu'un manque de préparation à l'emploi.

- Les informateurs clés ont aussi souligné les défis suivants liés à la conception et à l'exécution du programme de formation axée sur les compétences :
    - le manque de connaissance du programme et du processus de demande;
    - le processus laborieux et frustrant que peut constituer la présentation d'une demande de prêt étudiant pour certains participants;
    - le fait que les consultants n'ont plus accès à une personne-ressource au sein du gouvernement fédéral pouvant répondre à leurs demandes de renseignements au sujet des demandes d'assurance-emploi des participants;
    - le manque de fonds pour la garde d'enfants;
    - le coût et les difficultés liés à l'apprentissage à distance et en ligne.

Formation d'apprenti

- La littérature existante fait état d'un taux de non-achèvement relativement élevé parmi les apprentis canadiens (de 40 % à 50 %)[12]. De plus, la littérature révèle que, malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement[13]. Bien que les données disponibles à l'heure actuelle ne fournissent pas d'information fiable sur les taux d'achèvement et de non-achèvement des participants, les informateurs clés interrogés dans le cadre de l'évaluation ont confirmé cette tendance et ont relevé des facteurs qui pourraient amener les participants à abandonner le processus d'apprentissage. Voici une liste non exhaustive de ces facteurs :
    - des difficultés financières;
    - le manque de compétences essentielles ou de préparation aux études;
    - l'incapacité des employeurs de donner aux apprentis le temps nécessaire pour suivre une formation, ou leur refus de le faire;
    - le fait que certains apprentis se rendent compte que le métier choisi ne leur convient pas;
    - des défis sur le plan social;
    - des problèmes familiaux.

- Au nombre des autres difficultés mentionnées par les informateurs clés concernant la conception et la prestation de la formation d'apprenti, mentionnons les suivantes :
    - le délai de carence pour les prestations d'assurance-emploi est trop long;
    - il existe des difficultés sur le plan de la communication et de la planification entre le ministère de l'Économie et la Commission d'apprentissage;
    - les personnes ayant des troubles d'apprentissage ou ayant besoin de mesures d'adaptation pour suivre une formation ne se voient pas offrir suffisamment de soutien;
    - il n'y a pas suffisamment de fonds pour la formation axée sur les compétences essentielles;
    - il faut rendre le système de présentation des demandes entièrement électronique.

Développement de la main-d'œuvre

- Les informateurs clés ont souligné un certain nombre de défis liés à la prestation des services de développement de la main-d'œuvre, notamment :
    - le manque de connaissance du programme;
    - la difficulté à embaucher et à conserver des fournisseurs de services compétents et qualifiés;
    - la difficulté à offrir un guichet unique aux participants;
    - le fait que les participants aux prises avec de multiples obstacles à l'emploi pourraient avoir besoin de services à long terme et de nombreux programmes.

---

[12] Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.

[13] COE, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575–605

5. Recommandations

Les résultats de l'évaluation ont mené à la formulation de quatre recommandations :

- L'étude sur le moment de la participation aux services de développement de la main-d'œuvre a montré que le fait de recevoir de l'aide rapidement après avoir présenté une demande de prestations d'assurance-emploi peut donner lieu à de meilleurs résultats sur le marché du travail. Les informateurs clés ont également signalé un manque de connaissance des services de développement de la main-d'œuvre.

  ➢ Recommandation 1 : Il faudrait envisager de fournir à la Saskatchewan un accès rapide aux données concernant les nouveaux prestataires de l'assurance-emploi afin qu'il soit possible de mieux cibler les participants et de mieux faire connaître le programme.

- Les informateurs clés ont indiqué que le faible niveau de scolarité, le manque de compétences ou des compétences qui ne sont pas requises sur le marché du travail actuel figurent parmi les obstacles à l'emploi les plus communs auxquels se sont heurtés les participants à la formation axée sur les compétences. Par ailleurs, en 2013-2014, 56 % des fonds du programme ont été investis dans la formation de base pour les adultes et la formation axée sur les compétences essentielles en milieu de travail.

  ➢ Recommandation 2 : Étant donné la pertinence d'offrir une formation de base pour les adultes ainsi qu'une formation axée sur les compétences essentielles et une formation en alphabétisation afin d'aider les personnes aux prises avec de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle et à s'intégrer au marché du travail, ces interventions devraient être rapportées séparément des autres programmes et services, surtout la formation professionnelle spécialisée, compte tenu de leurs objectifs uniques.

- L'évaluation n'a pas permis d'évaluer de façon concluante l'efficacité et l'efficience du programme d'aide au travail indépendant puisque les données qui ont servi à évaluer les impacts sur les revenus ne constituent peut-être pas la meilleure source d'information disponible pour rendre compte du bien-être financier des participants. De plus, les données n'indiquent pas avec certitude si l'amélioration de la situation des participants sur le marché du travail grâce au travail indépendant s'explique davantage par les idées entrepreneuriales et l'esprit d'entreprise des participants ou par l'aide fournie dans le cadre du programme d'aide au travail indépendant.

  ➢ Recommandation 3 : Il faudrait envisager de procéder à un examen plus détaillé de la conception et de l'exécution du programme d'aide au travail indépendant et du caractère approprié des indicateurs de rendement du programme.

- Dans l'ensemble, l'évaluation de l'EDMT a permis de procéder à un examen rigoureux de l'efficacité et de l'efficience des PEMS puisque l'équipe chargée de l'évaluation avait accès à des données riches sur les prestataires d'assurance-emploi, aux données sur la participation aux PEMS et aux fichiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Toutefois, l'insuffisance de certaines données a limité la capacité d'évaluer le mode de fonctionnement des PEMS.

  ➢ Recommandation 4 : Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux principales questions qui intéressent le gouvernement fédéral et les

gouvernements provinciaux/territoriaux concernant les programmes et les politiques. Plus précisément, on pourrait procéder ainsi :

- collecte de données permettant de déterminer si les participants font partie de groupes désignés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants récents;
- collecte de données sur le type de formation financée en vertu du programme de formation axée sur les compétences et sur le type d'aide offerte dans le cadre du développement de la main-d'œuvre. EDSC, la Saskatchewan et les autres provinces et territoires devraient collaborer en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMS;
- collecte de données détaillées sur le coût des interventions.

Références

COE, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada » (exigences des programmes d'apprentissage et taux d'achèvement des formations d'apprenti au Canada), *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575–605.

Commission de l'assurance-emploi du Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*, 2003-2004 à 2013-2014.

Emploi et Développement social Canada. *Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSM) Profile, Outcomes and Incremental Impacts for the EI Claimant Category "Long-Tenured Workers": Technical Report* (analyse des profils, des résultats et des impacts différentiels des PEMS pour la catégorie de prestataires de l'a.-e. « travailleurs de longue date » : rapport technique), Direction de l'évaluation, 18 février 2016.

Emploi et Développement social Canada. *Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSM) Profile, Outcomes and Incremental Impacts for 2006-2008 Participants in Saskatchewan: Technical Report* (analyse des profils, des résultats et des impacts différentiels des PEMS – Participants de la Saskatchewan de 2006-2008 : rapport technique), Direction de l'évaluation, 3 mars 2015.

Emploi et Développement social Canada. *Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures Delivered in Saskatchewan: Technical Report* (analyse coût-avantages des Prestations d'emploi et mesures de soutien en Saskatchewan : rapport technique), Direction de l'évaluation, 27 mai 2016.

Emploi et Développement social Canada. *Effects of the Timing of Participation in Employment Assistance Services: Report on National Results* (effets du moment de la participation aux Services d'aide à l'emploi : rapport sur les résultats nationaux), Direction de l'évaluation, 28 novembre 2014.

Emploi et Développement social Canada. *Profile, Outcomes and New Impacts of Employment Benefits and Support Measures (EBSM) Participants in Saskatchewan: Technical Report* (analyse des profils, des résultats et des nouveaux impacts des PEMS – Participants de la Saskatchewan : rapport technique), Direction de l'évaluation, mars 2014.

Emploi et Développement social Canada. *Study on Employment Assistance Services Saskatchewan: Technical Report* (étude sur les services d'aide à l'emploi offerts en Saskatchewan : rapport technique), Direction de l'évaluation, 31 juillet 2014.

Emploi et Développement social Canada. *Study on Skills Training – Apprenticeship in Saskatchewan: Technical Report* (étude sur la formation axée sur les compétences – Apprentis offerte en Saskatchewan : rapport technique), Direction de l'évaluation, 10 juin 2016.

Emploi et Développement social Canada. *Study on Skills Training in Saskatchewan: Technical Report* (étude sur la formation axée sur les compétences offerte en Saskatchewan : rapport technique), Direction de l'évaluation, 19 avril 2016.

Gouvernement de la Saskatchewan. Rapport annuel 2015-2015, ministère de l'Économie, 2016.

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien et Sharanjit UPPAL. « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, n° 4, hiver 2011.

OCDE (2016), *Employment and Skills Strategies in Saskatchewan and the Yukon, Canada* (stratégies visant l'emploi et les compétences en Saskatchewan et au Yukon), OECD Reviews on Local Job Creation, Éditions OCDE, Paris.

Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*.

Abréviations

EDSC	Emploi et Développement social Canada
EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien

Annexe A – Méthodologie

Données qualitatives

Les données qualitatives présentées dans les études sur les programmes de formation axée sur les compétences, de formation axée sur les compétences – Apprentis et de développement de la main-d'œuvre ont été recueillies dans le cadre d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés, c'est-à-dire des gestionnaires et des fournisseurs de services, et d'un examen de la littérature/bilan documentaire. Des représentants de la Saskatchewan ont également répondu à des questionnaires dans le cadre des études sur les programmes de formation axée sur les compétences et de formation axée sur les compétences – Apprentis. Le tableau A1 indique le nombre d'informateurs clés qui ont été interrogés.

Les entrevues réalisées auprès des informateurs clés dans le cadre de l'étude sur le programme de développement de la main-d'œuvre ont été menées en 2013, alors que celles portant sur les programmes de formation axée sur les compétences et de formation axée sur les compétences – Apprentis ont eu lieu en 2015.

Tableau A1. Nombre d'entrevues réalisées avec des informateurs clés aux fins des études sur l'EDMT

	Études		
	Formation axée sur les compétences	**Formation axée sur les compétences – Apprentis**	**Développement de la main-d'œuvre**
Nombre d'entrevues réalisées auprès des informateurs clés (Gestionnaires et fournisseurs de services)	4	5	10

Méthodes quantitatives

Toutes les analyses quantitatives ont été réalisées à l'aide de données administratives relatives à la partie I de la Loi sur l'assurance-emploi (demandes de prestations d'assurance-emploi), à la partie II (données sur la participation aux PEMS) et aux fichiers d'impôt T1 et T4 pour la totalité des participants de la Saskatchewan.

Impacts différentiels

L'analyse des impacts différentiels a comparé l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle d'un groupe témoin. L'objectif de cette démarche était de déterminer les effets directs de la participation au programme sur des indicateurs clés du marché du travail (voir le graphique 1 in the introduction section).

En ce qui concerne les prestataires actifs, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin composé de prestataires actifs qui auraient pu participer aux PEMS, mais ne l'ont pas fait. Les anciens prestataires peuvent être des personnes sous-employées ou des personnes qui n'arrivent pas à être de nouveau admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui ne font plus partie de la population active pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide

sociale. À la lumière des méthodes d'évaluation antérieures et des conseils d'experts, et compte tenu de la difficulté à former un groupe témoin adéquat pour les anciens prestataires uniquement à l'aide de données administratives, le groupe témoin pour les anciens prestataires a été constitué de personnes qui ont uniquement reçu des services de développement de la main-d'œuvre moins soutenus pendant la période de référence. Il s'agit d'une approche prudente étant donné que le fait de bénéficier de services de développement de la main-d'œuvre peut avoir une certaine incidence sur les résultats observés sur le marché du travail.

Les participants et les non-participants ont été jumelés en fonction d'un large éventail de variables, telles que l'âge, le sexe, l'emplacement, le niveau de compétences exigé par le dernier emploi occupé avant la participation, la raison de la cessation d'emploi, l'industrie au sein de laquelle ils travaillaient précédemment, les revenus d'emploi et le recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale pour chacune des cinq années qui ont précédé leur participation au programme.

Toutes les analyses ont été effectuées à l'aide d'une unité d'analyse appelée « équivalent du plan d'action », regroupant toutes les PEMS offertes à une personne à moins de six mois d'intervalle. Aux fins de la production du rapport, les impacts différentiels ont été attribués à l'intervention la plus longue de l'équivalent du plan d'action, si celle-ci avait été offerte dans le cadre des programmes de formation axée sur les compétences, de subventions salariales ciblées ou d'aide au travail indépendant. Les impacts du programme de développement de la main-d'œuvre ont été calculés pour les équivalents du plan d'action comportant uniquement des services de développement de la main-d'œuvre, sans prestations d'emploi.

Les estimations des impacts différentiels ont été obtenues à l'aide de méthodes non expérimentales, notamment l'appariement par score de propension en utilisant une méthode d'appariement par noyau, ainsi que de la méthode des écarts dans les différences pour l'estimation des impacts du programme. D'autres techniques alternatives d'appariement (comme le plus proche voisin et la pondération selon la propension inverse) ont également été utilisées aux fins de validation.

Les impacts différentiels ont été mesurés pour les indicateurs suivants :

- revenus d'emploi et de travail indépendant : représentent la totalité des revenus qu'une personne a reçus d'un emploi rémunéré ou d'un travail indépendant (ces renseignements sont présentés par année civile et sont obtenus à partir des fichiers d'impôt T1 et T4);
- incidence d'emploi et du travail indépendant : correspond à l'incidence que représente le fait d'avoir des revenus d'emploi ou d'un travail indépendant;
- montant des prestations d'assurance-emploi reçues : représente le montant moyen des prestations d'assurance-emploi reçues;
- semaines de prestations d'assurance-emploi reçues : correspondent au nombre moyen de semaines durant lesquelles les participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi;
- prestations d'aide sociale : représentent le montant moyen des prestations d'aide sociale reçues (ces renseignements sont présentés par année civile et sont obtenus à partir des fichiers d'impôt T1);
- dépendance aux mesures de soutien du revenu : représente le ratio des revenus des participants issus des prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale (prestations d'assurance-emploi +

prestations d'aide sociale / (prestations d'assurance-emploi + prestations d'aide sociale + revenus d'emploi et de travail indépendant)).

Les impacts différentiels ont été estimés pour différentes cohortes de participants :

- Les prestataires actifs et anciens prestataires ainsi que les jeunes (30 ans ou moins) et les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont commencé leur participation aux PEMS entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2005.
- Les prestataires actifs et anciens prestataires qui ont commencé leur participation aux PEMS entre le 1er janvier 2006 et le 31 mars 2008.
- Les prestataires actifs et anciens prestataires qui étaient des travailleurs de longue date et qui ont commencé leur participation aux PEMS entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009. Les travailleurs de longue date visés par la présente étude sont des personnes qui ont présenté une demande de prestations d'assurance-emploi régulières ou de pêcheur, qui ont payé au moins 30 % des cotisations annuelles maximales de l'employé au titre du régime d'assurance-emploi pendant sept des dix années précédant leur demande de prestations d'assurance-emploi et qui ont touché des prestations d'assurance-emploi régulières ou de pêcheur pendant 35 semaines ou moins pendant les cinq années qui ont précédé leur demande. Cette définition est semblable à celle qui a été établie pour les prestataires de l'assurance-emploi considérés comme des « travailleurs de longue date » dans le cadre de l'initiative Jumeler les Canadiens et les Canadiennes aux emplois disponibles.

Analyse coûts-avantages

L'analyse coûts-avantages a été utilisée pour comparer le coût de la participation aux programmes pour les participants et le coût d'exécution de ces programmes pour le gouvernement aux avantages que les participants et le gouvernement ont tirés de ces programmes. Cette analyse combine les coûts et les avantages à la fois pour les participants et pour le gouvernement dans une perspective axée sur la société.

Les coûts et avantages suivants ont été pris en compte dans les calculs :

- coûts du programme : comprennent les coûts administratifs et les coûts directs des PEMS. Le coût de chaque PEMS a été calculé au niveau de l'équivalent du plan d'action. Les coûts ont été déterminés en fonction de la composition moyenne de l'équivalent du plan d'action.
- coût marginal social des fonds publics : représente la perte subie par la société en raison du recouvrement de recettes supplémentaires, comme les impôts, aux fins du financement des dépenses gouvernementales. La valeur a été estimée à 20 % des coûts du programme, des taxes de vente, de l'impôt sur le revenu ainsi que des montants d'assurance-emploi et d'aide sociale versés ou récupérés par le gouvernement.
- revenus d'emploi : correspondent aux impacts différentiels sur les revenus des participants pendant et après leur participation. Le calcul tient compte des revenus auxquels les participants ont renoncé pendant leur participation (coût de renonciation). Ceux-ci sont fondés sur les impacts différentiels pour les participants de 2002-2005.
- avantages sociaux : comprennent les régimes d'assurance maladie et d'assurance-vie payés par l'employeur ainsi que les cotisations au régime de retraite. On a évalué qu'ils représentaient 15 % des impacts différentiels sur les revenus.

Les effets du programme sur le recours à l'assurance-emploi ou à l'aide sociale ainsi que les revenus tirés de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu n'ont pas été inclus dans les calculs puisque ces coûts et ces avantages s'annulent mutuellement dans une perspective sociale. Par exemple, bien que l'assurance-emploi et l'aide sociale représentent des avantages pour les participants, ces mesures constituent un coût pour le gouvernement. Toutefois, comme il est indiqué précédemment, ces effets sont pris en considération dans le calcul du coût marginal des fonds publics.

Au moment de présenter les résultats, afin de ramener tous les coûts et avantages sur une base commune et de tenir compte de l'inflation et des intérêts sur les investissements gouvernementaux sacrifiés, les estimations pour la période allant de la deuxième année de participation jusqu'à la sixième année postérieure au programme ont été réduites de 5 % par année. De plus, lorsque les avantages étaient encore inférieurs aux coûts engendrés par le programme six ans après la fin de ce dernier, la période de récupération a été calculée selon l'hypothèse que l'avantage ou le coût moyen mesuré au cours de la cinquième et de la sixième année après le programme se poursuivrait au fil des ans (taux d'escompte annuel de 5 %).

Forces et limites des études

Dans l'ensemble, le nombre d'informateurs clés interviewés était relativement peu élevé dans certaines études. Les réponses fournies par les informateurs clés reflétaient leur propre expérience et la réalité de leur région. Par conséquent, on ne peut établir clairement qu'elles étaient pleinement représentatives de la situation observée dans l'ensemble de la province.

Le processus de jumelage a mené à la création de groupes témoins qui correspondaient étroitement aux participants de l'EDMT quant à leurs caractéristiques de base. Les résultats obtenus au moyen de la technique d'appariement par noyau ont été validés à l'aide de deux autres techniques (pondération de propension inverse et plus proche voisin), ce qui a relevé le seuil de confiance à l'égard des résultats. Cependant, les lecteurs doivent garder en tête que les impacts différentiels peuvent être influencés par des facteurs qui n'ont pas été pris en compte dans le processus de jumelage. Par exemple, la motivation à chercher un emploi n'a pas été mesurée de façon directe, sauf dans la mesure où elle a été prise en compte dans les tendances antérieures en matière de revenus et de participation au marché du travail.

Les lecteurs doivent également garder à l'esprit qu'il n'est pas possible de comparer les résultats obtenus pour chaque type de prestataire puisque les résultats des prestataires actifs représentent les effets des PEMS par rapport à une non-participation, tandis que les résultats des anciens prestataires représentent les prestations d'emploi par rapport à une intervention limitée (p. ex., programme de développement de la main-d'œuvre).

La définition du terme « travailleurs de longue date » diffère de celle utilisée dans la documentation puisqu'elle ne tient pas compte du nombre d'années pendant lesquelles le travailleur a occupé un emploi auprès du même employeur.

L'analyse coûts-avantages est limitée dans le sens où elle prend uniquement en compte les avantages et les coûts quantifiables qui sont directement liés à l'exécution des PEMS et à la participation et qui ont pu être mesurés à l'aide des données administratives disponibles et du rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. L'analyse n'a pas permis de recueillir les avantages « intangibles », non pécuniaires et indirects. Elle ne tient pas compte de l'effet multiplicateur que l'amélioration des revenus des participants pourrait avoir sur l'économie et ne prend pas en considération les effets des investissements en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi pour ce qui est de soutenir une infrastructure de prestation de services ou de créer des emplois chez les fournisseurs de services des programmes gouvernementaux. De plus, l'analyse ne prend pas en compte l'effet de déplacement créé lorsque des participants se voient offrir des emplois qui auraient autrement été offerts à d'autres chômeurs. Pour terminer, cette analyse ne tient pas compte de l'effet possible des PEMS sur l'augmentation du prix des compétences.

Annexe B – Résultats détaillés du programme de formation axée sur les compétences

Tableau B1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de formation axée sur les compétences

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2006-2008	2002-2005	2006-2008
Nombre d'observations	2 089	1 375	642	514
Sexe				
Homme	54 %	50 %	43 %	39 %
Femme	46 %	50 %	57 %	61 %
Âge				
Moins de 25 ans	33 %	24 %	22 %	25 %
25-34	31 %	31 %	38 %	39 %
35-44	20 %	23 %	25 %	19 %
45-54	13 %	15 %	12 %	14 %
55 ans et plus	3 %	6 %	3 %	4 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	38 %	44 %	37 %	31 %
Veuf/divorcé/séparé	12 %	12 %	14 %	16 %
Célibataire	49 %	43 %	48 %	50 %
Information manquante	1 %	2 %	1 %	3 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation au programme de formation axée sur les compétences, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	5 %	7 %	6 %	6 %
Niveau universitaire	4 %	4 %	5 %	5 %
Collège ou formation d'apprenti	26 %	23 %	22 %	25 %
École secondaire ou formation professionnelle	41 %	43 %	40 %	40 %
Formation en cours d'emploi	24 %	23 %	27 %	24 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	19 818 $	22 067 $[3]	8 304 $	12 364 $[3]
Proportion en situation d'emploi	98 %	99 %	77 %	88 %
Proportion de prestataires d'assurance-emploi	42 %	48 %	52 %	66 %
Proportion de prestataires d'aide sociale	8 %	8 %	28 %	22 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner 100 %.

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour l'exercice des fonctions du dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi. précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (par exemple, un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux ou trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois ou quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise ou comportant des responsabilités de supervision ou des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité (pompiers, agents de police, infirmiers auxiliaires autorisés, etc.).
- École secondaire ou formation professionnelle : professions exigeant habituellement des études secondaires ou une formation professionnelle, par exemple, de 1 à 4 années d'études secondaires ou jusqu'à 2 années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (par exemple, brèves démonstrations du travail ou formation en cours d'emploi, ou aucune exigence formelle en matière de scolarité).

[2]Revenus moyens de toutes les personnes visées par les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2006-2008 ont été rajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau B2. Impacts différentiels du programme de formation axée sur les compétences – Prestataires actifs

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
TOUS LES PRESTATAIRES ACTIFS									
Participants de 2002-2005 (n=2 089)									
Revenus d'emploi ($)	-3 876***	-3 975***	1 943***	4 797***	6 837***	8 329***	9 864***	31 770***	23 919***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,7	0,3	4,9***	5,4***	5,6***	5,4***	6,8***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 247***	293***	-464***	-294***	-290***	-197**	-339***	-1 585***	-44
Semaines d'a.-e. (semaines)	4,8***	1,1***	-1,5***	-1,0***	-0,8***	-0,6**	-0,9***	-4,6***	1,3
Prestations d'AS ($)	50*	79**	49	20	-16	-22	-37	-5	123
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	11,6***	6,1***	-2,8***	-1,6***	-1,6***	-1,1*	-2,3***	S.O.	S.O.
Participants de 2006-2008 (n=1 375)									
Revenus d'emploi ($)	-5 486***	-3 087***	2 299***	5 189***	6 961***	S.O.	S.O.	14 517***	5 995***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-1,1	4,0***	5,8***	6,4***	6,5***	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 739***	276**	-401***	-223**	83	S.O.	S.O.	-541**	1 474***
Semaines d'a.-e. (semaines)	5,2***	0,7**	-1,0***	-0,7***	0,1	S.O.	S.O.	-1,6**	4,3***
Prestations d'AS ($)	17	-91**	-98**	-166***	-233***	S.O.	S.O.	-497***	-571***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	10,8***	1,4	-3,7***	-3,7***	-2,6***	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=1 089)									
Revenus d'emploi ($)	-3 891***	-5 138***	1 333**	2 727***	6 466***	8 267***	9 514***	28 306***	19 277***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,8	0,4	4,8***	3,9***	3,6***	3,0**	4,2***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 248***	491***	-404***	-274**	-295***	-280**	-254**	-1 507***	232
Semaines d'a.-e. (semaines)	5***	1,8***	-1,2***	-0,8**	-0,7**	-0,8**	-0,7*	-4,1***	2,7*
Prestations d'AS ($)	90***	97***	26	45	20	-25	-38	29	216
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	12,7***	6,6***	-1,5**	-0,6	0,1	-0,1	-0,5	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=801)									
Revenus d'emploi ($)	-7 242***	-3 435***	-290	2 558*	3 161**	S.O.	S.O.	5 428	-5 249
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,5	2,1	1,2	2,1	1,5	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	2 325***	1 156***	-35	-182	-60	S.O.	S.O.	-278	3 203***
Semaines d'a.-e. (semaines)	5,5***	2,8***	-0,4	-0,5	-0,3	S.O.	S.O.	-1,1	7,1***
Prestations d'AS ($)	-8	-140***	-81**	-71	-101**	S.O.	S.O.	-252**	-400***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	10,5***	4,8***	-0,9	-2,9**	-0,8	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Tableau B3. Impacts différentiels du programme de formation axée sur les compétences – Anciens prestataires

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
TOUS LES ANCIENS PRESTATAIRES									
Participants de 2002-2005 (n=642)									
Revenus d'emploi ($)	-1 006**	-1 225**	2 399***	4 509***	5 247***	5 461***	6 771***	24 386***	22 155***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-3,8**	1,7	5,1***	8,2***	7,5***	8,0***	8,6***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	345***	420**	144	89	262*	408***	-1	902**	1 667**
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,4***	1,4***	0,7	0,5	1,1**	1,2***	0,2	3,6**	6,4***
Prestations d'AS ($)	-429***	-496***	-316***	-295	-387***	-403***	-388***	-1 789***	-2 714***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	1,3	-0,4	-2,3	-2,7**	-2,1	-0,8	-3,2**	S.O.	S.O.
Participants de 2006-2008 (n=514)									
Revenus d'emploi ($)	-2 905***	-1 947***	4 115***	5 277***	7 592***	S.O.	S.O.	16 985***	12 136***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-4,8**	3,1*	7,6***	6,3***	8,7***	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e.	672***	224	-131	206	89	S.O.	S.O.	165	1 061**
Semaines d'a.-e. (semaines)	2,1***	0,6	-0,6	0,6	0,1	S.O.	S.O.	0,1	2,8
Prestations d'AS ($)	-425***	-375***	-420***	-496***	-460***	S.O.	S.O.	-1 374***	-2 174***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	2,1	-2,1	-7,4***	-4,2***	-3,3**	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Sous-groupes d'anciens prestataires									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=297)									
Revenus d'emploi ($)	-1 863***	-2 168***	1 320	2 802**	3 832***	4 264***	4 551**	16 768***	12 736*
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-6,9**	2,5	4,6*	5,3**	4,0	3,6	3,8	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	439**	407**	281	49	198	124	-167	485	1 331
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,8**	1,0	0,4	0,2	0,8	0,4	-0,4	1,5	4,3
Prestations d'AS ($)	-336**	-312**	-186	-23	-81	-102	3	-389	-1 037
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	4,5*	1,3	-0,5	1,0	2,4	1,2	1,2	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Tableau B4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale pour le programme de formation axée sur les compétences

Total des coûts et avantages au cours de la participation (deux ans) et six ans après le programme	**PRESTATAIRES ACTIFS (n=2 089)**	**ANCIENS PRESTATAIRES (n=642)**
Coûts du programme	-5 410 $	-5 460 $
Coût marginal social des fonds publics	150 $	-74 $
Revenus d'emploi	25 570 $	22 742 $
Avantages sociaux	3 835 $	3 411 $
Valeur nette actualisée (Dans quelle mesure les avantages surpassent-ils les coûts six ans après la participation?)	**24 145 $**	**20 619 $**
Ratio coûts-avantages (Quel montant au titre de la partie II de Loi sur l'assurance-emploi est dépensé afin d'atteindre un dollar en avantage six ans après la participation?)	**0,20 $**	**0,20 $**
Période de récupération (Combien d'années à partir de la fin de la participation sont nécessaires pour que les avantages couvrent les coûts?)	**3,2 années après la participation**	**2,4 ans après la fin du programme**

Annexe C – Résultats détaillés du programme de formation axée sur les compétences – Apprentis

Tableau C1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de formation axée sur les compétences – Apprentis

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2003 à 2005	**2013 à 2014**	**2003 à 2005**	**2013 à 2014**
Nombre d'observations	1 709	284	244	75
Sexe				
Homme	92 %	92 %	91 %	88 %
Femme	8 %	8 %	9 %	9 %
Âge				
Moins de 25 ans	53 %	17 %	32 %	7 %
25-34	31 %	52 %	44 %	44 %
35-44	10 %	24 %	16 %	31 %
45-54	5 %	6 %	7 %	11 %
55 ans et plus	1 %	1 %	0 %	8 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation au programme de formation axée sur les compétences – Apprentis, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	1 %	0 %	1 %	7 %
Niveau universitaire	1 %	0 %	1 %	1 %
Collège ou formation d'apprenti	81 %	94 %	58 %	61 %
École secondaire ou formation professionnelle	10 %	1 %	18 %	17 %
Formation en cours d'emploi	7 %	5 %	23 %	13 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus incluant 0 $[2]	23 994 $	36 768 $[3]	25 786 $	30 289 $[3]
Proportion en situation d'emploi	100 %	100 %	99 %	99 %
Proportion de prestataires d'assurance-emploi	21 %	24 %	44 %	38 %
Proportion de prestataires d'aide sociale	3 %	3 %	2 %	9 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner 100 %.

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour l'exercice des fonctions du dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (par exemple, un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux ou trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois ou quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise, ou comportant des responsabilités de supervision ou des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité (pompiers, agents de police, infirmiers auxiliaires autorisés, etc.).
- École secondaire ou formation professionnelle : professions exigeant habituellement des études secondaires ou une formation professionnelle, par exemple, de 1 à 4 années d'études secondaires ou jusqu'à 2 années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (par exemple, brèves démonstrations du travail ou formation en cours d'emploi, ou aucune exigence formelle en matière de scolarité).

[2]La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2006-2008 ont été rajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau C2. Résultats sur le marché du travail des prestataires actifs qui ont commencé le programme de formation axée sur les compétences – Apprentis en 2003-2005

Résultats moyens	Période précédant le programme					Après la première année de participation au programme							
	5 ans avant	4 ans avant	3 ans avant	2 ans avant	1 an avant	Première année de participation au programme	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Revenus incluant 0 $	15 325	17 311	19 459	22 673	26 644	24 408	30 746	38 443	45 472	51 624	55 055	58 763	62 178
Revenus excluant 0 $[1]	16 121	17 877	20 297	22 976	26 688	24 569	31 368	39 625	47 198	54 736	58 542	62 777	66 034
Proportion en situation d'emploi	95 %	97 %	96 %	99 %	100 %	99 %	98 %	97 %	96 %	94 %	94 %	94 %	94 %
Proportion de prestataires d'a.-e.	19 %	22 %	24 %	23 %	25 %	99 %	71 %	51 %	40 %	24 %	18 %	16 %	14 %
Prestations d'a.-e. ($)	711	894	910	849	906	3 780	2 615	1 893	1 545	1 001	759	873	696
Semaines d'a.-e.	2,62	3,04	3,14	2,77	2,91	12,34	7,9	5,29	4,06	2,59	1,96	2,15	1,56
Proportion de prestataires d'AS	5 %	5 %	5 %	4 %	3 %	3 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
Prestations d'AS ($)	148	161	138	107	79	63	78	96	70	53	72	90	80
Dépendance aux mesures de soutien du revenu	6 %	7 %	6 %	5 %	4 %	17 %	11 %	7 %	5 %	4 %	4 %	4 %	3 %
Proportion occupant un travail indépendant	14 %	15 %	14 %	14 %	15 %	16 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	19 %	20 %

[1]Les résultats en matière de revenus excluent les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.
n=1 232
a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Tableau C3. Résultats sur le marché du travail des anciens prestataires qui ont commencé le programme de formation axée sur les compétences – Apprentis en 2003–2005

Résultats moyens	Période précédant le programme					Après la première année de participation au programme							
	5 ans avant	4 ans avant	3 ans avant	2 ans avant	1 an avant	Première année de participation au programme	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Revenus incluant 0 $	18 534	21 153	21 419	24 866	27 211	29 632	34 771	40 162	47 679	53 656	55 463	60 604	67 407
Revenus excluant 0 $[1]	19 372	21 679	22 276	25 351	27 344	30 222	35 994	40 978	48 883	54 740	57 738	64 514	70 104
Proportion en situation d'emploi	96 %	98 %	96 %	98 %	100 %	98 %	97 %	98 %	98 %	98 %	96 %	94 %	96 %
Proportion de prestataires d'a.-e.	25 %	33 %	48 %	45 %	44 %	43 %	38 %	34 %	32 %	30 %	20 %	19 %	16 %
Prestations d'a.-e. ($)	971	1 187	1 719	1 574	1 888	1 396	1 389	1 454	1 433	1 448	1 172	1 100	937
Semaines d'a.-e.	3,38	3,91	5,79	5,08	6,12	4,74	4,2	3,97	3,96	3,88	2,85	2,63	2,58
Proportion de prestataires d'AS	5 %	7 %	8 %	6 %	3 %	7 %	5 %	6 %	5 %	3 %	2 %	2 %	2 %
Prestations d'AS ($)	274	276	191	150	38	201	141	128	196	80	40	40	38
Dépendance aux mesures de soutien du revenu	9 %	8 %	11 %	9 %	9 %	9 %	7 %	5 %	5 %	5 %	4 %	4 %	3 %
Proportion occupant un travail indépendant	14 %	19 %	17 %	17 %	18 %	17 %	16 %	15 %	19 %	22 %	17 %	18 %	22 %

[1] Les résultats en matière de revenus excluent les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

n=210

a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Annexe D- Résultats détaillés du programme de subventions salariales ciblées

Tableau D1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de subventions salariales ciblées

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2006-2008	2002-2005	2006-2008
Nombre d'observations	378	223	1 446	555
Sexe				
Homme	47 %	54 %	52 %	56 %
Femme	53 %	45 %	48 %	44 %
Âge				
Moins de 25 ans	18 %	10 %	20 %	18 %
25-34	36 %	32 %	37 %	40 %
35-44	26 %	23 %	25 %	21 %
45-54	15 %	23 %	14 %	14 %
55 ans et plus	5 %	12 %	4 %	7 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	37 %	44 %	35 %	35 %
Veuf/divorcé/séparé	13 %	12 %	13 %	11 %
Célibataire	47 %	41 %	49 %	50 %
Information manquante	3 %	3 %	3 %	5 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation au programme de subventions salariales ciblées, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	6 %	14 %	7 %	6 %
Niveau universitaire	7 %	7 %	5 %	6 %
Collège ou formation d'apprenti	28 %	23 %	25 %	28 %
École secondaire ou formation professionnelle	32 %	41 %	35 %	35 %
Formation en cours d'emploi	27 %	14 %	28 %	25 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	17 276 $	20 969 $[3]	10 671 $	14 330 $[3]
Proportion en situation d'emploi	98 %	98 %	86 %	93 %
Proportion de prestataires d'assurance-emploi	49 %	47 %	50 %	55 %
Proportion de prestataires d'aide sociale	16 %	10 %	22 %	17 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner 100 %.

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour l'exercice des fonctions du dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (par exemple, un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux ou trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois ou quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise, ou comportant des responsabilités de supervision ou des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité (pompiers, agents de police, infirmiers auxiliaires autorisés, etc.).
- École secondaire ou formation professionnelle : professions exigeant habituellement des études secondaires ou une formation professionnelle, par exemple, de 1 à 4 années d'études secondaires ou jusqu'à 2 années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (par exemple, brèves démonstrations du travail ou formation en cours d'emploi, ou aucune exigence formelle en matière de scolarité).

[2]Revenus moyens de toutes les personnes visées par les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2006-2008 ont été rajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau D2. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Prestataires actifs

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
PRESTATAIRES ACTIFS									
Participants de 2002-2005 (n=378)									
Revenus d'emploi ($)	-90	753	941	-1 094	-573	-696	-281	-1 702	-1 039
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	6,9***	5,7***	4,8**	2,8	0,4	-0,5	2,7	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	-638***	-363*	-117	237*	81	37	-219*	19	-982*
Semaines d'a.-e. (semaines)	-1,0*	0,2	0,1	1,0*	0,2	0,3	-0,4	1,3	0,4
Prestations d'AS ($)	-119	-116	-157	-195*	-195*	-173	-127	-848	-1 083
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-3,8**	-1,2	1,2	3*	2,1	1,9	0,6	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %
a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Tableau D3. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Anciens prestataires

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
Anciens prestataires									
Participants de 2002-2005 (n=1 446)									
Revenus d'emploi ($)	3 867***	4 030***	3 036***	3 090***	2 778***	2 839***	3 467***	15 210***	23 107***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	14,3***	12,0***	6,9***	7,2***	6,0***	6,8***	8,0***	S.O.	S.O.
Prestation d'a.-e. ($)	35	565***	430***	355***	305***	158*	106	1 353***	1 954***
Semaines d'a.-e. (semaines)	0,7**	2,8***	1,8***	1,3***	1,1***	0,5	0,4	5,1***	8,6***
Prestations d'AS ($)	-522***	-598***	-455***	-299***	-279***	-249***	-341***	-1 623***	-2 743***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-12,0***	-4,0***	-1,2	-1,7**	-0,4	-2,1**	-2,4**	S.O.	S.O.
Participants de 2006-2008 (n=555)									
Revenus d'emploi ($)	4 341***	3 992***	4 596***	3 614***	4 049***	S.O.	S.O.	12 270***	20 585***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	10,3***	7,7***	8,9***	7,3***	6,2***	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	-46	333**	163	457**	256	S.O.	S.O.	876**	1 164*
Semaines d'a.-e. (semaines)	-0,2	1,4**	0,2	1,0*	0,7	S.O.	S.O.	2,0	3,2
Prestations d'AS ($)	-892***	-919***	-775***	-853***	-707***	S.O.	S.O.	-2 334***	-4 145***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	-11,0***	-4,2***	-4,7***	-2,6*	-1,8	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %
a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Tableau D4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Subventions salariales ciblées

Total des coûts et avantages au cours de la participation (deux ans) et six ans après le programme	PRESTATAIRES ACTIFS (n=378)	ANCIENS PRESTATAIRES (n=1 446)
Coûts du programme	-5 306 $	-4 480 $
Coût marginal social des fonds publics	-661 $	22 $
Revenus d'emploi	-640 $	22 029 $
Avantages sociaux	-96 $	3 304 $
Valeur nette actualisée (Dans quelle mesure les avantages surpassent-ils les coûts six ans après la participation?)	**-6 702 $**	**20 876 $**
Ratio coûts-avantages (Quel montant au titre de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi est dépensé afin d'atteindre un dollar en avantage six ans après la fin de la participation?)	**Avantages négatifs**	**0,20 $**
Période de récupération (Combien d'années à partir de la fin de la participation sont nécessaires pour que les avantages couvrent les coûts?)	**Les avantages pourraient ne jamais égaler les coûts**	**Deuxième année de participation**

Annexe E – Résultats détaillés du programme d'aide au travail indépendant

Tableau E1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant

	Prestataires actifs		Anciens prestataires
	2002-2005	2006-2008	2002-2005
Nombre d'observations	250	83	74
Sexe			
Homme	63 %	60 %	51 %
Femme	37 %	40 %	49 %
Âge			
Moins de 25 ans	3 %	6 %	7 %
25-34	32 %	28 %	24 %
35-44	28 %	30 %	42 %
45-54	30 %	30 %	23 %
55 ans et plus	7 %	6 %	4 %
État matrimonial			
Marié ou conjoint de fait	67 %	65 %	55 %
Veuf/divorcé/séparé	12 %	6 %	22 %
Célibataire	19 %	29 %	19 %
Information manquante	2 %	0 %	4 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation au programme d'aide au travail indépendant, selon la Classification nationale des professions[1]			
Poste de gestion	11 %	16 %	11 %
Niveau universitaire	12 %	12 %	16 %
Collège ou formation d'apprenti	42 %	29 %	23 %
École secondaire ou formation professionnelle	28 %	35 %	31 %
Formation en cours d'emploi	7 %	8 %	19 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation			
Revenus[2]	29 257 $	27 142 $[3]	10 464 $
Proportion en situation d'emploi	97 %	100 %	81 %
Proportion de prestataires d'assurance-emploi	36 %	41 %	55 %
Proportion de prestataires d'aide sociale	4 %	2 %	24 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner 100 %.

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour l'exercice des fonctions du dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (par exemple, un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux ou trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois ou quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise, ou comportant des responsabilités de supervision ou des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité (pompiers, agents de police, infirmiers auxiliaires autorisés, etc.).
- École secondaire ou formation professionnelle : professions exigeant habituellement des études secondaires ou une formation professionnelle, par exemple, de 1 à 4 années d'études secondaires ou jusqu'à 2 années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (par exemple, brèves démonstrations du travail ou formation en cours d'emploi, ou aucune exigence formelle en matière de scolarité).

[2]Revenus moyens de toutes les personnes visées par les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2006-2008 ont été rajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau E2. Résultats sur le marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant – Prestataires actifs

Résultats moyens	Période précédant le programme					Période du programme		Période postérieure au programme					Résultats annuels moyens (avant part.)[1]	Résultats annuels moyens (après part.)[2]	Écart[3]
	5e année avant le programme	4e année avant le programme	3e année avant le programme	2e année avant le programme	1re année avant le programme	1re année de participation	1re année après le début de la participation	1re année après le programme	2e année après le programme	3e année après le programme	4e année après le programme	5e année après le programme			
Tous les prestataires actifs (n=250)															
Revenus incluant 0 $[4]	19 413	21 790	23 919	25 753	29 257	13 970	11 385	16 988	18 992	22 883	24 272	24 931	24 026	21 613	-2 413
Revenus excluant 0 $[5]	22 275	24 775	26 459	27 632	30 100	15 592	16 453	23 335	25 122	30 593	32 801	35 [illegible]	26 248	29 413	3 165
Proportion en situation d'emploi	87 %	88 %	90 %	93 %	97 %	90 %	69 %	73 %	76 %	75 %	74 %	71 %	91 %	74 %	-17 pp
Proportion de prestataires d'a.-e.	22 %	22 %	20 %	24 %	36 %	97 %	52 %	13 %	14 %	13 %	13 %	12 %	25 %	13 %	-12 pp
Prestations d'a.-e. ($)	903	744	851	1 055	1 441	7 522	2 903	702	753	848	898	808	999	802	-197
Semaines d'a.-e.	3, 3	2, 8	3, 1	3, 6	5, 1	23, 4	8, 7	2, 1	2, 3	2, 3	2, 3	2, 1	3, 6	2, 3	-1, 3
Proportion de prestataires d'AS	7 %	6 %	5 %	6 %	4 %	4 %	4 %	5 %	5 %	4 %	4 %	3 %	5 %	4 %	-1 pp
Prestations d'AS ($)	290	243	179	131	81	79	98	111	146	107	183	169	185	143	-42
Dépendance aux mesures de soutien du revenu	10 %	8 %	8 %	7 %	8 %	44 %	32 %	6 %	6 %	5 %	7 %	6 %	8 %	6 %	-2 pp

[1]Résultats annuels moyens (avant part.) : représentent les résultats annuels moyens pour la période précédant la participation
[2]Résultats annuels moyens (après part.) : représentent les résultats annuels moyens pour la période suivant la participation
[3]Écart : représente l'écart entre les résultats annuels moyens calculés pour les périodes précédant et suivant la participation
[4]Résultats en matière de revenus pour toutes les personnes visées par l'étude.
[5]Résultats en matière de revenus excluant les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.
pp : points de pourcentage; a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Tableau E3. Résultats sur le marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant – Anciens prestataires

Résultats moyens	Période précédant le programme					Période du programme		Période postérieure au programme					Résultats annuels moyens (avant part.)	Résultats annuels moyens (après part.)	Écart
	5e année avant le programme	4e année avant le programme	3e année avant le programme	2e année avant le programme	1re année avant le programme	1re année de participation au programme	1re année après le début de la participation	1re année après le programme	2e année après le programme	3e année après le programme	4e année après le programme	5e année après le programme			
Tous les anciens prestataires (n=74)															
Revenus incluant 0 $	13 886	17 808	17 441	16 545	10 464	5 540	5 535	10 064	15 075	17 076	18 649	20 316	15 229	16 236	1 007
Revenus excluant 0 $	16 945	19 668	19 856	17 744	12 905	8 540	10 240	16 926	23 736	26 885	27 059	29 478	17 424	24 817	7 393
Proportion en situation d'emploi	80 %	91 %	88 %	93 %	81 %	65 %	54 %	60 %	64 %	64 %	69 %	69 %	87 %	65 %	-22 pp
Proportion de prestataires d'a.-e.	24 %	23 %	38 %	42 %	55 %	42 %	10 %	10 %	14 %	22 %	30 %	23 %	37 %	20 %	-17 pp
Prestations d'a.-e. ($)	1 299	871	2 119	2 107	3 663	2 260	604	336	563	1 478	1 992	1 413	2 012	1 156	-856
Semaines d'a.-e.	4, 7	2, 8	8, 2	7, 4	11, 9	7, 3	1, 8	1, 2	1, 7	4, 4	5, 8	4, 0	7, 0	3, 4	-3, 6
Proportion de prestataires d'AS	22 %	22 %	14 %	16 %	24 %	26 %	19 %	15 %	14 %	14 %	15 %	16 %	20 %	15 %	-5 pp
Prestations d'AS ($)	810	788	603	629	1 287	736	751	783	572	696	778	822	823	730	-93
Dépendance aux mesures de soutien du revenu	21 %	12 %	22 %	22 %	38 %	43 %	17 %	11 %	13 %	17 %	17 %	16 %	23 %	15 %	-8 pp

pp : points de pourcentage; a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Annexe F - Résultats détaillés du programme de développement de la main-d'œuvre

Tableau F1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de développement de la main-d'œuvre

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2006-2008	2002-2005	2006-2008
Nombre d'observations	7 576	5 269	7 306	5 674
Sexe				
Homme	61 %	61 %	59 %	55 %
Femme	39 %	39 %	41 %	45 %
Âge				
Moins de 25 ans	19 %	15 %	15 %	14 %
25-34	32 %	30 %	33 %	35 %
35-44	26 %	26 %	29 %	27 %
45-54	18 %	21 %	18 %	19 %
55 ans et plus	5 %	7 %	5 %	5 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	40 %	39 %	29 %	24 %
Veuf/divorcé/séparé	14 %	13 %	16 %	16 %
Célibataire	43 %	44 %	49 %	53 %
Information manquante	3 %	4 %	6 %	7 %
Niveau de compétence lié à la dernière demande d'assurance-emploi présentée avant la participation au programme de développement de la main-d'œuvre, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	6 %	6 %	5 %	5 %
Niveau universitaire	6 %	4 %	5 %	4 %
Collège ou formation d'apprenti	28 %	25 %	24 %	24 %
École secondaire ou formation professionnelle	36 %	40 %	35 %	38 %
Formation en cours d'emploi	24 %	25 %	31 %	30 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	20 126 $	21 580 $[3]	9 286 $	11 637 $[3]
Proportion en situation d'emploi	98 %	99 %	80 %	87 %
Proportion de prestataires d'assurance-emploi	45 %	46 %	51 %	51 %
Proportion de prestataires d'aide sociale	12 %	14 %	32 %	31 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner 100 %.

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour l'exercice des fonctions du dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'assurance-emploi précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (par exemple, un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux ou trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois ou quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise, ou comportant des responsabilités de supervision ou des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité (pompiers, agents de police, infirmiers auxiliaires autorisés, etc.).
- École secondaire ou formation professionnelle : professions exigeant habituellement des études secondaires ou une formation professionnelle, par exemple, de 1 à 4 années d'études secondaires ou jusqu'à 2 années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (par exemple, brèves démonstrations du travail ou formation en cours d'emploi, *ou* aucune exigence formelle en matière de scolarité).

[2]Revenus moyens de toutes les personnes visées par les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2006-2008 ont été rajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau F2. Impacts différentiels du programme de développement de la main-d'œuvre

Indicateurs	Période du programme	Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
		1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
PRESTATAIRES ACTIFS								
Participants de 2002-2005 (n=7 576)								
Revenus d'emploi ($)	-2 247***	-446*	710***	1 169***	1 831***	2 074***	5 337***	3 090**
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,4	-0,1	0,5	1,1*	1,1*	1,6**	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	518***	-530***	-423***	-303***	-248***	-190***	-1 696***	-1 178***
Semaines d'a.-e. (semaines)	2,1***	-1,8***	-1,3***	-0,9***	-0,8***	-0,6***	-5,3***	-3,3***
Prestations d'AS ($)	49**	122***	26	13	-56**	-34	71	120
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	5,1***	-1,5***	-1,9***	-1,5***	-1,8***	-1,5***	S.O.	S.O.
Participants de 2006-2008 (n=5 269)								
Revenus d'emploi ($)	-2 740***	-371	731**	1 381***	S.O.	S.O.	1 741**	-999
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	1,3**	1,9***	2,1***	0,9	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	607***	-442***	-332***	-278***	S.O.	S.O.	-1 052***	-445**
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,7***	-1,3***	-1,0***	-0,8***	S.O.	S.O.	-3,1***	-1,4**
Prestations d'AS ($)	145***	199***	134***	103***	S.O.	S.O.	436***	581***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	4,3***	-0,2	-0,8	-0,7	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS								
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=2 804)								
Revenus d'emploi ($)	-1 945***	83	1 134***	1 519**	2 032***	2 709***	7 476***	5 532***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,6	0,2	1,2	2,0**	1,0	1,1	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	302***	-708***	-433***	-362***	-233***	-238***	-1 974***	-1 671***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,5***	-2,4***	-1,2***	-1,0***	-0,6***	-0,6***	-5,8***	-4,3***
Prestations d'AS ($)	96***	152***	52*	13	-48	-27	143	239*
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	4,4***	-2,9***	-2,2***	-1,9***	-1,4***	-1,7***	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=399)								
Revenus d'emploi ($)	-3 214***	-1 541	494	2 732**	3 377**	3 384**	8 445	5 231
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-1,5	-1,4	1,5	4,6	9,0***	7,4**	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	995***	-436*	-346*	-186	38	221	-709	286
Semaines d'a.-e. (semaines)	3,8***	-1,4*	-0,9	0,0	0,5	1,0	-0,7	3,0
Prestations d'AS ($)	-4	77	136*	56	35	73	376	373
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	8,9***	-3,1	-1,5	-3,1*	-0,4	2,4	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=1 045)								
Revenus d'emploi ($)	-3 520***	-2 397***	-2 048*	-501	S.O.	S.O.	-4 947*	-8 467***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,4	-0,9	-1,3	-0,8	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	778***	104	-286	-423	S.O.	S.O.	-605	173
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,8***	0,0	-0,8*	-1,2***	S.O.	S.O.	-2,0*	-0,2
Prestations d'AS ($)	131***	150***	117**	89*	S.O.	S.O.	357***	488***
Dépendance aux mesures de soutien du revenu (points de pourcentage)	5,3***	1,5	-0,6	-0,9	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %
a.-e. : assurance-emploi; AS : aide sociale

Tableau F3. Impacts différentiels liés au moment de la participation au programme de développement de la main-d'œuvre

Cohorte	n=	Pendant le programme	*Période postérieure au programme*					Total des impacts (après le programme)	*Total des impacts (pendant et après le programme)*
			1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans		
Revenus d'emploi ($)									
1–4 sem.	1 837	-520***	347	2 34_***	3 455***	4 490***	4 762***	15 399***	14 880***
5–8 sem.	1 074	-1 429***	309	2 266***	2 883***	3 697***	3 988***	13 144***	11 715***
9–12 sem.	816	-1 717***	1 338**	2 038***	2 833***	3 853***	4 758***	14 820***	13 103***
2e trim.	1 654	-3 352***	-50	942	1 648***	2 229***	3 073***	7 841***	4 490*
3e trim.	853	-6 093***	-273	-82	-47	1 178	1 452	2 228	-3 864
4e trim.	529	-5 778***	384	1 002	1 329	2 107	2 322*	7 144*	1 366
Incidence d'emploi (points de pourcentage)									
1–4 sem.	1 837	2,2***	0,0	0,3	1,2	1,1	1,1	S.O.	S.O.
5–8 sem.	1 074	1,1	0,3	-0,4	0,0	-0,2	-1,8	S.O.	S.O.
9–12 sem.	816	1,6*	0,8	-0,2	2,4*	0,9	2,3	S.O.	S.O.
2e trim.	1 654	-1,2	-0,9	0,6	0,9	1,5	1,4	S.O.	S.O.
3e trim.	853	-5,7***	-3,6***	-2,4**	-2,1	-0,2	-0,7	S.O.	S.O.
4e trim.	529	-8,2***	-0,8	-1,9	-0,6	-0,9	0,2	S.O.	S.O.
Prestations d'assurance-emploi ($)									
1–4 sem.	1 837	193**	-74	-328***	-276***	-181***	-145*	-1 004***	-810***
5–8 sem.	1 074	875***	-313***	-478***	-346***	-352***	-228***	-1 717***	-842**
9–12 sem.	816	876***	-671***	-360***	-347***	-345***	-243**	-1 966***	-1 090**
2e trim.	1 654	1 247***	-870***	-477***	-288***	-234***	-208**	-2 077***	-829**
3e trim.	853	1 677***	-1 747***	-440***	-334***	-210*	-181	-2 913***	-1 235**
4e trim.	529	984***	-2 291***	-829***	-452**	-327*	-351*	-4 249***	-3 265*

* Significatif à 10 %; ** significatif à 5 %; *** significatif à 1 %

n= représente le nombre de participants. Correspond à 100 % des participants.

Remarque : pour les estimations, nous avons sélectionné un échantillon aléatoire de 50 % parmi les groupes témoins de chaque cohorte, en raison de leur nombre élevé. Nous avons utilisé 100 % des participants.

Tableau F4. Impacts différentiels liés au moment du retour au travail pour les participants au programme de développement de la main-d'œuvre selon le moment de la participation

Cohorte (début de la participation uniquement aux services de développement de la main-d'œuvre après le début d'une demande de prestation d'assurance-emploi)	**1–4 sem.** **(N=1 837)**	**5–8 sem.** **(N=1 074)**	**9–12 sem.** **(N=816)**	**2e trim.** **(N=1 654)**	**3e trim.** **(N=853)**	**4e trim.** **(N=529)**
Moment du retour au travail	2,3***	-0,7*	-1,1***	-2,7***	-2,9***	-1,5***

* Significatif à 10 %; ** significatif à 5 %; *** significatif à 1 %

Remarque : pour les estimations, nous avons sélectionné un échantillon aléatoire de 50 % parmi les groupes témoins de chaque cohorte, en raison de leur nombre élevé. Nous avons utilisé 100 % des participants.

Remarque : La réduction normalisée du biais après l'appariement a été calculée de la façon suggérée par Rosenbaum et Rubin (1985). Le biais global après appariement se situe entre 3 % et 15 %, ce qui est généralement considéré comme acceptable dans le cadre de rapports de recherches empiriques.

Tableau F5. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Programme de développement de la main-d'œuvre

Total des coûts et avantages au cours de la participation (un an) et six ans après le programme	*PRESTATAIRES ACTIFS* (n=7 576)
Coûts du programme	-336
Coût marginal social des fonds publics	347
Revenus d'emploi	4 120
Avantages sociaux	618
Valeur nette actualisée (Dans quelle mesure les avantages surpassent-ils les coûts six ans après la participation?)	**4 749**
Ratio coûts-avantages (Quel montant au titre de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi est dépensé afin d'atteindre un dollar en avantage six ans après la fin de la participation?)	**0,10**
Période de récupération (Combien d'années à partir de la fin de la participation sont nécessaires pour que les avantages couvrent les coûts?)	**3,8 années après la participation**

Annexe G – Liste des études présentées dans le rapport de synthèse

Tableau G1. Aperçu des études présentées dans ce rapport

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
Analyse des profils, des résultats et des impacts nets des Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) – Participants de la Saskatchewan (Terminée en 2014)	- Impacts différentiels sur les participants, y compris les jeunes et les travailleurs âgés - Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences - Établissement de profils statistiques	Participants 2002-2005	7 années entre 2002 et 2011 (2 années pendant le programme et 5 années après le programme)
Effets du moment de la participation aux Services d'aide à l'emploi en Saskatchewan (Terminée en 2014)	- Impacts différentiels	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences - Établissement de profils statistiques		
Analyse coûts-avantages des Prestations d'emploi et mesures de soutien offertes en Saskatchewan (Terminée en 2016)	- Analyse coûts-avantages	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences - Analyse des coûts		8 années entre 2002 et 2013 (2 années pendant le programme et 6 années après le programme)
Analyse des profils, des résultats et des impacts différentiels des PEMS – Participants de la Saskatchewan de 2006-2008 (Terminée en 2015)	- Impacts différentiels - Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences - Établissement de profils statistiques	Participants 2006-2008	5 années entre 2006 et 2012 (2 années pendant le programme et 3 années après le programme)
Analyse des profils, des résultats et des impacts différentiels des PEMS pour la catégorie de prestataires de l'a-e. « travailleurs de longue date » en Saskatchewan (Terminée en 2016)	- Impacts différentiels - Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences - Établissement de profils statistiques	Participants 2007-2009	5 années entre 2007 et 2013 (2 années pendant le programme et 3 années après le programme)
Étude sur le programme de services d'aide à l'emploi : Saskatchewan (Terminée en 2014)	- Conception et exécution des programmes - Difficultés rencontrées et leçons tirées	- 10 entrevues avec des informateurs clés - Examen de la littérature et de la documentation	Conception et exécution au moment de la collecte de données (2013)	
Étude sur la formation axée sur les compétences en Saskatchewan (Terminée en 2016)	- Conception et exécution des programmes - Difficultés rencontrées et leçons tirées	- 4 entrevues avec des informateurs clés - Examen de la littérature et de la documentation - Questionnaire rempli par des représentants de la Saskatchewan	Conception et exécution au moment de la collecte de données (2015)	
Étude sur la formation axée sur les compétences – Apprentis en Saskatchewan (Terminée en 2016)	- Conception et exécution des programmes - Difficultés rencontrées et leçons tirées	- 5 entrevues avec des informateurs clés - Examen de la littérature et de la documentation - Questionnaire rempli par des représentants de la Saskatchewan		